

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, June 21, 2022

The Standing Senate Committee on Transport and Communications met with videoconference this day at 9:02 a.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

Senator Leo Housakos (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Good morning, honourable senators. I am Leo Housakos, senator from Quebec and chair of this committee. I would like to introduce the members of the committee who are taking part in this meeting: the deputy chair, Senator Miville-Dechêne from Quebec; Senator Clement from Ontario; Senator Cormier from New Brunswick; Senator Dasko from Ontario; Senator Dawson from Quebec; Senator Klyne from Saskatchewan; Senator Manning from Newfoundland and Labrador; Senator Quinn from New Brunswick; Senator Wallin from Saskatchewan; Senator Simons from Alberta; Senator Sorensen from Alberta.

[*English*]

We are meeting to continue our examination of the subject matter of Bill C-11, An Act to amend the Broadcasting Act and to make related and consequential amendments to other Acts.

For our first panel and first witnesses on this bill, we will have with us two distinguished Canadians. But before I introduce them, I would like to address something that occurred during the last meeting, because it is very important to correct it for the record so it doesn't reoccur or set an unintentional precedent. The rules governing committees do not require that motions or notices of motions be given to the clerk, chair or members of this committee prior to being moved. Any such advance notice is merely a courtesy.

It is further a courtesy that motions be provided in writing to be distributed to members in both official languages. Motions, unlike documents, are read into the record when moved, with all members of the committee being provided simultaneous translation, thus satisfying official languages requirements. Therefore, a motion being distributed in writing in one language only is actually in order, and as such, Senator Richards' motion last week was in order.

I wanted to set the record straight. As the chair, I assume responsibility for the error that was made. I thought it was important that it be addressed and that, like I said, it doesn't

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 21 juin 2022

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications se réunit aujourd'hui, à 9 h 2 (HE), avec vidéoconférence, pour étudier la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Le sénateur Leo Housakos (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, bonjour. Je suis le sénateur Leo Housakos, du Québec, et je suis président de ce comité. J'aimerais vous présenter les membres du comité qui participeront à cette réunion : la vice-présidente du comité, la sénatrice Miville-Dechêne, du Québec; la sénatrice Clement, de l'Ontario; le sénateur Cormier, du Nouveau-Brunswick; la sénatrice Dasko, de l'Ontario; le sénateur Dawson, du Québec; le sénateur Klyne, de la Saskatchewan; le sénateur Manning, de Terre-Neuve-et-Labrador; le sénateur Quinn, du Nouveau-Brunswick; la sénatrice Wallin, de la Saskatchewan; la sénatrice Simons, de l'Alberta; la sénatrice Sorensen, de l'Alberta.

[*Traduction*]

Nous nous réunissons aujourd'hui pour poursuivre notre examen de la teneur du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois.

Les témoins de notre premier groupe qui s'exprimeront sur le projet de loi sont deux éminents Canadiens. Avant de vous les présenter, j'aimerais parler d'une chose qui s'est produite à la dernière réunion, car il est très important de corriger le tir afin que cela ne se reproduise pas ou ne crée pas un précédent de façon involontaire. Les règles régissant les comités n'exigent pas que les motions ou les avis de motion soient remis au greffier, au président ou aux membres de ce comité avant d'être proposés. Lorsqu'on présente un avis au préalable, on ne le fait que par courtoisie.

C'est également par courtoisie que les motions sont fournies par écrit pour être distribuées aux membres du comité dans les deux langues officielles. Contrairement aux documents, les motions sont lues lorsqu'elles sont présentées, et tous les membres du comité bénéficient de l'interprétation simultanée, ce qui répond aux exigences en matière de langues officielles. Par conséquent, une motion distribuée dans une seule langue est tout à fait recevable et, à ce titre, la motion qu'a présentée le sénateur Richards la semaine dernière était recevable.

Je voulais remettre les pendules à l'heure. En tant que président, j'assume la responsabilité de l'erreur qui a été commise. J'ai pensé qu'il était important de la corriger et que,

become a precedent. My apologies to Senator Richards, and I hope, colleagues, that we all do a better job in the future remembering the rule. Thank you.

Without any further ado, I will introduce our witnesses: Mr. Konrad von Finckenstein, former chair of the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission and former commissioner of competition, and Mr. Michael Geist, Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa. I welcome you both and thank you for being here and launching off this study.

I will give our witnesses each six minutes for their presentations, and then we will go to questions and answers. I will be uncharacteristically very rigid today with the time. Each senator will have four minutes to ask the questions, and within those four minutes, guests will be required to answer. I will ask colleagues to be succinct in questions and our panel to be succinct in answering.

I will turn the floor over to Mr. Konrad von Finckenstein.

Hon. Konrad von Finckenstein, former Chair, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, as an individual: Thank you very much for inviting me to comment on Bill C-11, as passed by the House of Commons.

As former chair of the CRTC, I commend the government for tackling the problem of integrating streaming services, or streamers, into the regular Canadian system for broadcasting. They are clearly broadcasting in Canada, can earn large revenues and are presently exempt from the regulatory system.

However, I certainly do not agree with the way it was done and the concept behind it. I think more targeted legislation dealing with the specific problem of streamers would have been preferable versus potentially encompassing any transmission of music or video or both over the internet. This approach results in giving the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission vast new powers to impose conditions or exempt online undertakings based on the vague concept of whether they “. . . contribute in a material manner to the implementation of the broadcasting policy.”

comme je l'ai dit, cela ne devienne pas un précédent. Je présente mes excuses au sénateur Richards, et j'espère, chers collègues, que nous ferons tous un meilleur travail à l'avenir en nous rappelant la règle. Je vous remercie.

Sans plus tarder, je vais présenter les témoins. Nous accueillons M. Konrad von Finckenstein, ancien président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes et ancien commissaire de la concurrence; et M. Michael Geist, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Je vous souhaite à tous les deux la bienvenue, et je vous remercie d'être ici et de lancer cette étude.

Nos témoins disposeront de six minutes chacun pour présenter leurs exposés, puis nous passerons aux questions. Contrairement à mon habitude, je serai très rigide aujourd'hui en ce qui concerne le temps de parole. Chaque sénateur disposera de quatre minutes pour poser leurs questions et les invités devront répondre au cours de ces quatre minutes. Je demande à mes collègues de faire preuve de concision lorsqu'ils poseront leurs questions et je demande la même chose à nos invités, lorsqu'ils répondront aux questions.

Je cède la parole à M. Konrad von Finckenstein.

L'honorable Konrad von Finckenstein, ancien président, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, à titre personnel : Je vous remercie beaucoup de m'avoir invité à faire des commentaires sur le projet de loi C-11, tel qu'adopté par la Chambre des communes.

En tant qu'ancien président du CRTC, je félicite le gouvernement de s'attaquer au problème de l'intégration des services de diffusion en continu, ou diffuseurs en continu, dans le système canadien de radiodiffusion. Il est clair que ces services diffusent du contenu au Canada, qu'ils peuvent générer des revenus importants et qu'ils sont actuellement exemptés du système de réglementation.

Cependant, je n'approuve certainement pas la façon dont cela a été fait et l'idée sous-jacente. Je pense qu'il aurait été préférable de proposer une mesure législative ciblée qui s'attaque au problème spécifique lié aux diffuseurs en continu plutôt qu'une mesure législative qui pourrait englober toute transmission de musique ou de vidéo, ou des deux, sur Internet. Ce qui résulte de cette approche, c'est qu'on donne au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes de nouveaux pouvoirs très étendus qui lui permettent d'imposer des conditions ou d'exempter des entreprises en ligne en se basant sur le concept flou de savoir si elles contribuent « [...] de façon importante à la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion ».

However, the government chose this course, and the question now arises of how to improve Bill C-11 to make it workable and limit any collateral damage to the great engine of innovation of the internet that this may cause.

I have five points to make.

One, vesting such large powers with such vague parameters will prove extremely onerous for the CRTC. Every single stakeholder will come forward with specific requests for exemptions of conditions and argue they fall within the vast powers given to the CRTC. One cannot forget that the CRTC is a court of record that identifies issues, either on its own or via petitions; seeks input from affected parties and stakeholders; holds hearings, live or on paper; and then issues a decision. All that has to be done in accordance with due process and can be judicially appealed.

Consequently, narrowing the powers will allow the CRTC to make good, timely and targeted decisions. The goal, of course, is to protect and strengthen Canadian broadcasting and foster Canadian production. Hence, the legislation should target only large streamers who can meaningfully compete with established broadcasters. Small innovative internet players should be able to give their innovative drives full rein to contribute to the overall productivity of the Canadian economy.

Consequently, I would urge you to amend the bill to add subclause 2(4), which would state as follows:

This Act applies only to online undertakings which have more than 100 000 subscribers in Canada or revenue in excess of 100 million from Canada.

Two, there is no intention to cover user-generated content and thereby restrict the freedom of speech of Canadians. User-generated content, while it is generally exempted, can be made subject to the act by an exception to the exemption built into subclause 4.1(2) of the bill. Clearly, this subclause was meant to deal with hybrid streamers, such as YouTube, but there are great fears that it may affect other so-called “digital first” broadcasters who produce programs solely for the internet as well as ordinary Canadians uploading videos or music.

Consequently subclause 4.1(2) should be amended by adding the following limiting language:

2.1 Regulations made under sub section 2 (b)

Cependant, c’est la voie que le gouvernement a choisie, et la question qui se pose maintenant, c’est de savoir comment on peut améliorer le projet de loi C-11 pour le rendre applicable et limiter les dommages collatéraux qu’il pourrait causer au grand moteur de l’innovation qu’est Internet.

J’ai cinq points à faire valoir.

Premièrement, le fait de se retrouver avec des pouvoirs aussi étendus, dont les paramètres sont aussi vagues, s’avérera extrêmement lourd pour le CRTC. Chaque partie prenante présentera des demandes d’exemption de conditions et fera valoir que cela relève des vastes pouvoirs accordés au CRTC. Il ne faut pas oublier que le CRTC est une cour d’archives qui cerne des problèmes, soit de son propre chef, soit par le biais de demandes; qui demande l’avis des parties et des intervenants concernés; qui tient des audiences, en direct ou sur papier; et qui rend ensuite une décision. Tout cela doit être fait dans le respect de la procédure et peut faire l’objet d’un appel judiciaire.

Par conséquent, limiter les pouvoirs permettra au CRTC de prendre des décisions judicieuses et ciblées en temps opportun. Bien sûr, l’objectif est de protéger et de renforcer la radiodiffusion canadienne et de favoriser la production canadienne. C’est pourquoi le projet de loi ne devrait viser que les grands diffuseurs en continu qui peuvent concurrencer de manière significative les diffuseurs établis. Les petits acteurs novateurs du Web devraient pouvoir utiliser pleinement leurs capacités d’innovation pour contribuer à la productivité globale de l’économie canadienne.

Ainsi, je vous invite à apporter un amendement au projet de loi visant à ajouter un paragraphe 2(4), qui se lirait comme suit :

La loi vise seulement les entreprises en ligne qui comptent plus de 100 000 abonnés au Canada ou dont les revenus générés au Canada dépassent les 100 millions de dollars.

Deuxièmement, il n’y a aucune intention de couvrir le contenu généré par les utilisateurs et de restreindre ainsi la liberté d’expression des Canadiens. Le contenu généré par les utilisateurs, bien qu’il soit généralement exempté, peut être assujéti à la loi par une exception à l’exemption prévue au paragraphe 4.1(2) du projet de loi. Il est clair que ce paragraphe a été conçu pour les diffuseurs hybrides, comme YouTube, mais on craint beaucoup qu’il touche d’autres diffuseurs de contenu numérique, comme on les appelle, qui produisent des programmes uniquement pour Internet, ainsi que les Canadiens ordinaires qui téléchargent des vidéos ou de la musique.

Par conséquent, le paragraphe 4.1(2) doit être modifié par adjonction du libellé limitatif suivant :

Les règlements pris en vertu de l’alinéa 2b)

i) apply to online undertakings with paid subscriptions or embedded advertising that transmit, both their own or commercial content and user generated content, and

ii) must be constructed in such a manner that user generated content is not affected.

Three, while the act is to protect, promote and foster Canadian broadcasting production, the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, or CRTC, should not forget it is Canadian consumers who choose what they want to watch. This choice is driven by market forces and only modified when necessary by regulatory mechanisms. This principle should be included in section 3 of the act, which spells out broadcasting policy of Canada.

Subsection 3(1) of the Broadcasting Act should be amended to provide the following:

It is hereby declared as the broadcasting policy for Canada that

(d) the Canadian broadcasting system should

(i.1) reflect and be responsive to the preferences and interests of its audiences;

(i.2) to the extent possible rely on market forces to ensure that Canadians obtain the programming of their choice;

Four, subsection 9(1) of the Broadcasting Act gives the CRTC basically the same powers regarding online undertakings as it does regarding licensed broadcasters, while sections 10 and 11 apply both to online and licensed broadcasters. When exercising these powers, the CRTC must keep in mind the difference between these two types of broadcasters. Licensed broadcasters offer programs on a fixed schedule, and their program offerings are driven by such factors as audience appeal, time slots and potential advertising. Their programs are only received over television sets via cable or satellite. Online broadcasters, on the other hand, offer programs for subscription or for free with embedded advertising. However, when, where and on what device the programs are viewed are totally in the hands of viewers. This difference must be borne in mind when imposing conditions on or making regulations regarding online broadcasters with the purpose of fostering the offering of Canadian programs. In no way should the ascertainment of viewers' choices be influenced by conditions or regulations. However, the CRTC can compel online broadcasters to offer Canadian program alternatives, particularly when it comes to discoverability and showcasing.

i) visent les entreprises en ligne à abonnement payant ou à publicité intégrée qui diffusent leur propre contenu, du contenu commercial ou du contenu généré par les utilisateurs,

ii) sont interprétés de façon à exclure le contenu généré par les utilisateurs.

Troisièmement, bien que la loi vise à protéger, promouvoir et favoriser la production de radiodiffusion canadienne, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, ou CRTC, ne doit pas oublier que ce sont les consommateurs canadiens qui choisissent ce qu'ils veulent regarder. Ce choix est motivé par les forces du marché et n'est modifié qu'au besoin par des mécanismes de réglementation. Ce principe devrait être inclus dans l'article 3 de la loi, qui énonce la politique de radiodiffusion du Canada.

Le paragraphe 3(1) de la Loi sur la radiodiffusion devrait être modifié comme suit :

Il est déclaré que, dans le cadre de la politique canadienne de radiodiffusion :

d) le système canadien de radiodiffusion devrait [...]

(i.1) tenir compte des préférences et intérêts de ses auditoires et s'y adapter;

(1.2) veiller dans la mesure du possible à faire appel aux forces du marché pour que les gens au Canada obtiennent la programmation de leur choix;

Quatrièmement, le paragraphe 9(1) de la Loi sur la radiodiffusion octroie au CRTC essentiellement les mêmes pouvoirs à l'égard des entreprises en ligne qu'à l'égard des radiodiffuseurs autorisés, tandis que les articles 10 et 11 s'appliquent tant aux radiodiffuseurs en ligne qu'aux radiodiffuseurs autorisés. Lorsqu'il exerce ces pouvoirs, le CRTC doit garder à l'esprit la différence entre ces deux types de diffuseurs. Les radiodiffuseurs autorisés offrent des programmes selon un horaire fixe, et leur offre de programmes est déterminée par des facteurs comme les intérêts du public, les créneaux horaires et la publicité potentielle. Leurs programmes ne sont reçus que sur des téléviseurs par câble ou satellite. Les diffuseurs en ligne, pour leur part, proposent des programmes sur abonnement ou gratuitement avec de la publicité intégrée. Cependant, le moment, le lieu et l'appareil sur lequel les programmes sont visionnés sont totalement entre les mains des téléspectateurs. Il faut tenir compte de cette différence lorsqu'on impose des conditions et qu'on établit des règlements concernant les diffuseurs en ligne dans le but de favoriser l'offre de programmes canadiens. En aucun cas, la confirmation des choix des téléspectateurs ne doit être influencée par des conditions ou

I would, therefore, suggest an amendment to section 11 by adding a subsection 2.1, which would read:

2.1 Conditions imposed or regulations made by the Commission regarding online undertakings pursuant to sections 9.1, 10 or 11

1) shall

a) not compel on line undertakings to change the methods by which they ascertain viewer's choice

b) respect viewers choices and leave them unaltered

2) may however require online undertakings to offer Canadian program alternatives as an addition to viewers' choices

Five, the CRTC has the power to make regulations requiring undertakings to make expenditures and contributions to funds for the production of Canadian content. Most likely, this requirement will be to make contributions something like the Canadian Media Fund, which we have right now. Entitlement to the benefits from such expenditures should not be limited to Canadian ownership or control of producers or Canadian ownership of intellectual property rights —

The Chair: Mr. von Finckenstein, your time is over.

Mr. von Finckenstein: I have half a page, senator.

Under the Canada-United States-Mexico Agreement, or CUSMA, such restrictions, while falling under the cultural industry exception and, thus, technically allowed, allow our partners to take retaliatory measures of equivalent commercial effect. Since most streamers are U.S.-based, you can expect that to happen.

I would, therefore, suggest you add a subsection to section 11, reading:

(5.1) Where a foreign owned online undertaking is required pursuant to section 11.1 to pay an expenditure to a person or organization, or into any fund, that undertaking shall be eligible to the benefits available from any such person, organization or fund as if it were Canadian owned and controlled.

des règlements. Toutefois, le CRTC peut obliger les radiodiffuseurs en ligne à offrir des alternatives d'émissions canadiennes, particulièrement en ce qui a trait à la possibilité de découvrir et la présentation.

Par conséquent, je suggérerais un amendement à l'article 11 par adjonction du paragraphe 2.1, qui se lirait comme suit :

2.1 Les conditions imposées ou les règlements pris par le Conseil au sujet des entreprises en ligne conformément aux dispositions 9.1, 10 ou 11

1) n'obligent aucunement les entreprises en ligne à modifier leurs méthodes pour déterminer les choix des auditeurs, sans compter qu'ils respectent les choix des auditeurs et ne cherchent pas à les modifier;

2) peuvent toutefois exiger que les entreprises en ligne offrent une programmation canadienne complémentaire, en plus du choix fait par les utilisateurs.

Cinquièmement, le CRTC a le pouvoir de prendre des règlements exigeant que les entreprises effectuent des dépenses et des contributions à des fonds pour la production de contenu canadien. Très probablement, cette exigence consistera à verser des contributions à un fonds semblable au Fonds des médias du Canada, ce que nous avons à l'heure actuelle. Le droit aux bénéfices de ces dépenses ne devrait pas être limité à la propriété ou au contrôle canadien des producteurs ou à la propriété canadienne des droits de propriété intellectuelle...

Le président : Monsieur von Finckenstein, votre temps de parole est écoulé.

M. von Finckenstein : Il me reste une demi-page, sénateur.

En vertu de l'Accord Canada—États-Unis—Mexique, ou ACEUM, ces restrictions, bien qu'elles soient visées par l'exception relative à l'industrie culturelle et donc techniquement acceptées, permettent à nos partenaires de prendre des mesures de représailles dont l'effet commercial est équivalent. Comme la plupart des diffuseurs de contenu se trouvent aux États-Unis, on peut s'attendre à ce que cela se produise.

Je propose donc d'ajouter un paragraphe à l'article 11, qui se lirait comme suit :

(5.1) Lorsqu'une entreprise en ligne appartenant à des intérêts étrangers est tenue, conformément au paragraphe 11.1, de payer une dépense pour une personne ou une organisation, ou d'engager d'autres fonds, cette entreprise devient admissible à des avantages accordés à cette personne, à cette organisation ou pour ces fonds comme si elle était détenue ou contrôlée par des Canadiens.

Meaning, if you pay into the fund you are entitled to benefits from the fund.

That's all, senators. Thank for you listening. Sorry for going over time.

The Chair: Thank you. Of course, I hate shutting down debate, and your presentation was certainly worthwhile. Mr. Michael Geist, you have the floor.

Michael Geist, Canada Research Chair in internet and E-commerce Law, Faculty of Law, University of Ottawa, as an individual:

Good morning. I'm a law professor at the University of Ottawa where I hold the Canada Research Chair in Internet and E-commerce Law, and I'm a member of the Centre for Law, Technology and Society. I appear in a personal capacity, representing only my own views.

I'd like to focus on two Bill C-11 issues today: the regulation of user content and the absence of thresholds that leads to an expansive regulatory approach. However, before I do, I'd like to make two broader points.

First, the House of Commons committee review was inadequate in my view, and the review that this committee is likely to be asked to undertake is, therefore, essential. While there is talk about the equivalent of five weeks of hearings, the reality is that in the race to rush through all witnesses in the span of a few days, many voices were excluded. These include Indigenous perspectives, such as the Aboriginal Peoples Television Network, community radio, and platforms such as TikTok and Spotify.

Further, the imposition of a motion that limited full clause-by-clause review to a single day meant that over 100 amendments were voted on without public disclosure, debate, questions to officials or the opportunity for subamendment. In fact, we will never even know the contents of many of those amendments.

Second, I would like to emphasize that criticism of the bill is not criticism of public support for culture nor of regulation of technology companies. I think support for culture is valuable and that one of the core problems in this area is that our current Canadian content rules are not aligned with our policy objectives.

Further, I agree with former Supreme Court Chief Justice Beverley McLachlin, who recently noted with respect to

Ce qui signifie que lorsque vous contribuez au fonds, vous avez droit aux avantages qui y sont associés.

C'est tout, sénateurs. Je vous remercie de m'avoir écouté. Je suis désolé d'avoir dépassé le temps qui m'était accordé.

Le président : Merci. Je déteste devoir vous interrompre; votre exposé en valait certainement la peine. Monsieur Michael Geist, vous avez la parole.

Michael Geist, Chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, Faculté de droit, Université d'Ottawa, à titre personnel :

Bonjour. Je suis professeur de droit à l'Université d'Ottawa, où je détiens la chaire de recherche du Canada en droit d'Internet et du commerce électronique, et je suis membre du Centre de recherche en droit, technologie et société. Je témoigne devant vous à titre personnel seulement.

J'aimerais me centrer aujourd'hui sur deux enjeux associés au projet de loi C-11 : la réglementation du contenu généré par les utilisateurs et l'absence de seuils qui donne lieu à une approche réglementaire étendue. J'aimerais toutefois commencer par souligner deux points d'ordre général.

Premièrement, l'examen du comité de la Chambre des communes était à mon avis inadéquat et l'examen qu'on demandera probablement à votre comité de faire est donc essentiel. Bien qu'on parle de l'équivalent de cinq semaines d'audiences, dans les faits, on s'est hâté d'entendre tous les témoins en quelques jours seulement, et de nombreuses voix n'ont pas été entendues. Je pense notamment à celle des Autochtones, par l'entremise du Réseau de télévision des peuples autochtones, de la radio communautaire et des plateformes comme TikTok et Spotify.

De plus, l'imposition d'une motion qui restreignait l'étude article par article à une seule journée a entraîné le vote de 100 amendements sans communication au public, sans débat, sans interrogation des représentants et sans la possibilité de présenter des sous-amendements. En fait, nous ne connaissons jamais la teneur de bon nombre de ces amendements.

Deuxièmement, je tiens à souligner que la critique à l'égard du projet de loi n'équivaut pas à une critique de l'appui du public à l'égard de la culture ou de la réglementation des entreprises de technologie. Je crois qu'il faut appuyer la culture, mais l'un des grands problèmes dans ce domaine, c'est que nos règles actuelles sur le contenu canadien ne s'harmonisent pas à nos objectifs stratégiques.

De plus, je suis d'accord avec l'ancienne juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, qui a récemment fait valoir

the internet platforms, that there is a need for legislated transparency, accountability and rules on data governance and privacy.

Given my limited time, I'd like to focus on two main issues: Bill C-11's regulation of user content, as well as its overly broad regulatory approach and the need for greater certainty.

First, the regulation of user content. When Heritage Minister, Pablo Rodriguez, introduced Bill C-11, he stated, "... we listened to the concerns around social media and we fixed it." With respect, many of the concerns remain intact. While the section 4.1 exception for user content was reinstated, the addition of subsection 4.1(2) and section 4.2 — which together provide for the prospect of CRTC regulations on user content — were added. The bottom line is that user content is treated as a program, and the CRTC is empowered to create regulations applicable to programs that are uploaded to social media services.

The mantra that we hear that "platforms are in and users are out" is misleading. It is true that users are not regulated like broadcasters, but their content is subject to CRTC regulatory power. This is not, as some government MPs have taken to dangerously say, misinformation.

More than one third of the witnesses who appeared before the House committee raised this as a concern, representing the overwhelming majority of comments on this issue. That included digital-first creators, experts, industry associations and internet platforms. Further, CRTC chair Ian Scott confirmed that "... section 4.2 allows the CRTC to prescribe by regulation user-uploaded content subject to very explicit criteria."

You may ask why any of this matters. Some may say that the CRTC doesn't regulate user content and isn't interested in doing so. Yet, the CRTC also says that it makes decisions based not on its own interests, but rather on the public record. However, there are groups that want this content regulated — it wouldn't be in the bill if there weren't — and leaving the door open to regulation is a real risk, not a hypothetical one.

I want to be clear that the risk isn't that the government will restrict the ability for Canadians to speak, but rather that the bill could impact their ability to be heard. The bill permits the creation of regulations on the "presentation of programs and

au sujet des plateformes Internet qu'il fallait en assurer la transparence, qu'il fallait une reddition de compte et qu'il fallait établir des règles sur la gouvernance des données et la protection de la vie privée.

Comme je ne dispose que de peu de temps, je vais maintenant me centrer sur deux enjeux principaux : la réglementation du contenu généré par les utilisateurs dans le projet de loi C-11 et l'approche réglementaire trop vaste, qui entraîne le besoin d'une plus grande certitude.

Premièrement, la réglementation du contenu généré par les utilisateurs. Lorsque le ministre du Patrimoine, Pablo Rodriguez, a présenté le projet de loi C-11, il a fait valoir que le gouvernement avait écouté les préoccupations relatives aux médias sociaux et qu'il avait trouvé une solution. En tout respect, bon nombre des préoccupations ne sont toujours pas abordées. Bien que l'exception de l'article 4.1 relative au contenu généré par les utilisateurs ait été rétablie, on a ajouté le paragraphe 4.1(2) et l'article 4.2, qui prévoient la réglementation, par le CRTC, du contenu généré par les utilisateurs. En gros, le contenu généré par les utilisateurs est traité comme une émission et le CRTC a le pouvoir de créer des règlements qui s'appliquent aux émissions téléversées vers les services de médias sociaux.

On entend souvent dire que le projet de loi s'applique aux plateformes, mais pas aux utilisateurs, ce qui est trompeur. Il est vrai que les utilisateurs ne sont pas réglementés comme les diffuseurs, mais leur contenu est assujéti au pouvoir de réglementation du CRTC. Certains députés ont fait valoir qu'il s'agissait de désinformation, ce qui n'est pas le cas.

Plus du tiers des témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre — des créateurs de contenu, des experts, des associations de l'industrie et des plateformes Internet — ont fait valoir qu'il s'agissait d'une préoccupation, ce qui représente la grande majorité des commentaires sur le sujet. De plus, le président du CRTC Ian Scott a confirmé que « [...] l'article 4.2 proposé permet au CRTC de prévoir, par règlement, le contenu téléversé par l'utilisateur qui sera assujéti à la Loi suivant des critères très explicites. »

Vous vous demandez peut-être pourquoi c'est important. Certains diront que le CRTC ne réglemente pas le contenu généré par les utilisateurs et qu'il n'a pas intérêt à le faire. Or, le CRTC dit aussi qu'il prend des décisions non pas en fonction de ses propres intérêts, mais bien en fonction des dossiers publics. Toutefois, certains groupes souhaitent voir le contenu réglementé — sinon cette disposition ne se retrouverait pas dans le projet de loi — et une porte ouverte à la réglementation représente un risque réel, et non hypothétique.

Je tiens à être clair : le risque n'est pas de voir le gouvernement restreindre la liberté des Canadiens de s'exprimer, mais bien leur capacité à se faire entendre. Le projet de loi permet la création de règlements sur « la présentation des

programming services for selection by the public,” and since it treats all audiovisual content anywhere in the world as a program, the potential regulatory scope is vast.

Those regulations identify but are not limited to discoverability, which has rightly attracted attention since applying it to user content is both unworkable, as we do not have a mechanism to determine what qualifies, and potentially harmful to Canadian creators who may find their works harder to find globally.

The solution is obvious. No other country in the world seeks to regulate user content in this way, and it should be removed from the bill because it does not belong in the Broadcasting Act. Alternatively, remove the regulatory powers associated with user content but leave in the potential for contributions by the internet content platforms.

Second, I have a few comments on the overbreadth and uncertainty with this bill, which, as currently structured, covers any audiovisual content anywhere in the world. As a Canadian Heritage department memo on the issue noted with then Bill C-10, that includes video games, news sites, niche streaming services and even workout videos. The government says that some of these will be excluded in a policy direction, but it won't release the direction until after Royal Assent.

Further, last week, government MPs voted down multiple amendments that would have established thresholds, including one as low as \$25 million in annual revenue in Canada, well below what we just heard from Mr. von Finckenstein.

I believe there is a clear need for thresholds and limitations in the legislation itself. Without it, services may regard the regulatory uncertainty — which the House committee heard will take years to sort out — to block Canada, leading to less choice and higher consumer costs.

If the goal is to target the large streaming services or to exempt video games or niche streamers, say so in the legislation. While we're doing that, borrow from the European Union approach of distinguishing between curated and non-curated services and use that as a way of establishing more targeted regulatory requirements or exemptions.

There is much more to discuss, but I'll stop there. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you so much, Mr. Geist.

émissions et des services de programmation que peut sélectionner le public », et comme il traite le contenu audiovisuel de partout dans le monde à titre d'émission, la portée réglementaire possible est vaste.

Ces règlements ciblent notamment la découvrabilité, qui a attiré l'attention, à juste titre, puisqu'il n'est pas possible de l'appliquer au contenu généré par les utilisateurs parce que nous n'avons pas de mécanisme pour déterminer ce qui est visé, et qui pourrait aussi porter préjudice aux créateurs canadiens dont le contenu pourrait être plus difficile à trouver à l'échelle internationale.

La solution est évidente. Aucun autre pays au monde ne tente de réglementer le contenu généré par les utilisateurs de cette façon, et il faut retirer cette disposition du projet de loi parce qu'elle n'a pas lieu de se retrouver dans la Loi sur la radiodiffusion. On pourrait retirer les pouvoirs de réglementation associés au contenu généré par les utilisateurs, mais préserver la possibilité de contribution des plateformes de contenu Internet.

Deuxièmement, j'aimerais faire quelques commentaires sur la portée excessive du projet de loi et l'incertitude qui y est associée. Selon sa structure actuelle, le projet de loi vise le contenu audiovisuel de partout dans le monde. Comme il a été souligné dans une note du ministère du Patrimoine canadien sur le projet de loi C-10, cela comprend les jeux vidéo, les nouveaux sites, les services spécialisés de diffusion en continu et même les vidéos d'entraînement. Le gouvernement fait valoir que certains éléments seront exclus dans un document d'orientation stratégique, mais refuse de le publier avant la sanction royale.

De plus, la semaine dernière, les députés ont voté contre de nombreux amendements qui auraient établi des seuils, dont un aussi bas que 25 millions de dollars de revenus annuels au Canada, ce qui est bien en deçà de ce que nous venons d'entendre de la part de M. von Finckenstein.

Je crois qu'il y a un besoin clair d'établir des seuils et des restrictions dans la mesure législative même. Sinon, l'incertitude réglementaire perçue — qui, selon les témoins qui ont comparu à la Chambre, prendra des années à démêler — pourrait inciter les services à bloquer le Canada, ce qui entraînera une diminution de l'offre et une augmentation des coûts pour les consommateurs.

Si l'objectif est de cibler les grands services de diffusion en continu ou d'exempter les jeux vidéo ou les diffuseurs spécialisés, il faut l'établir dans la loi. Ce faisant, nous pourrions adopter l'approche de l'Union européenne visant à faire la distinction entre les services organisés et les services non organisés pour que les exigences réglementaires ou les exemptions soient plus ciblées.

Il y a encore beaucoup d'autres éléments à aborder, mais je vais m'arrêter là. Je serai heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Geist.

My question is to both of you or any one of you who chooses to answer. When the current CRTC chair appeared before the standing committee in the House of Commons on this bill, he was quite frank in acknowledging that the provisions of the bill permitted the CRTC to regulate user-generated content. Mr. Scott stated he is not interested in doing that, but he did acknowledge that the bill provides the power to do so.

From my knowledge of the bureaucratic process, it seems logical that a principal reason that such a provision is in the bill is because the CRTC made sure it was there when the bill was drafted.

In your view, why would such an opinion be written into the legislation if, as the current chair has stated, there is no desire to regulate user-generated content?

Mr. von Finckenstein, I'm particularly interested in your point of view on this.

Mr. von Finckenstein: I'm sure Mr. Scott has no intention of regulating user-generated content. The problem is if you run the CRTC, the tighter the regulations are and the more specific they are, the easier they are to administer. If you have wide discretion and vast powers which you have to determine, everyone will try to squeeze themselves into these powers. So it is in their interests to have them precise.

They did not draft it. It was drafted by the department. I have no idea to what extent there was consultation between them. Usually there is limited consultation. From my experience at the CRTC, you give input and make suggestions, but they may not be taken onboard.

Why are they so wide? Presumably because it is difficult to amend the act. It hasn't been done for 30 years. The idea is just in case the internet evolves into something that we don't know, et cetera, it would be nice to have the powers. We won't use them, but they are there, and we can control the direction and exercise direction given by the ministers. That, I assume, is the rationale behind it.

Mr. Geist: I have no idea what the CRTC wants or doesn't want or its influence on the legislation. I don't think it is a future-proofing issue. I think it's an issue for today.

As I mentioned in my opening remarks, the CRTC says it makes its decisions based on the public record. When that record is developed, there are a number of groups that have gone to the government and said they do want to have these discoverability rules apply to this kind of content. So I don't think it is by

Ma question s'adresse à vous ou à tout autre témoin qui souhaite y répondre. Lorsque l'actuel président du CRTC a témoigné devant le comité permanent de la Chambre des communes au sujet du projet de loi, il a fait preuve de franchise et a reconnu que les dispositions permettaient au CRTC de réglementer le contenu généré par les utilisateurs. M. Scott a dit qu'il n'avait pas l'intention de le faire, mais il a reconnu que le projet de loi le permettait.

D'après ce que je connais du processus bureaucratique, il semble logique que la raison principale derrière la présence de cette disposition dans le projet de loi soit que le CRTC voulait qu'elle s'y trouve.

Selon vous, pourquoi inscrirait-on une telle opinion dans la loi si, comme l'a fait valoir l'actuel président du CRTC, on ne souhaite pas réglementer le contenu généré par les utilisateurs?

Monsieur von Finckenstein, votre point de vue à ce sujet m'intéresse particulièrement.

M. von Finckenstein : Je suis certain que M. Scott n'a pas l'intention de réglementer le contenu généré par les utilisateurs. Toutefois, plus les règlements sont stricts et précis, plus ils seront faciles à administrer. Si les règlements prévoient une grande discrétion et un éventail de pouvoirs qu'il faut déterminer, tout le monde essaiera d'en faire partie. C'est donc dans l'intérêt du CRTC d'avoir les dispositions les plus précises possible.

Le CRTC n'a pas rédigé le projet de loi; c'est le ministère qui l'a rédigé. Je n'ai aucune idée dans quelle mesure il y a eu consultations. En règle générale, les consultations sont limitées. D'après mon expérience au CRTC, on peut faire des commentaires et des suggestions, mais ils ne seront peut-être pas pris en compte.

Pourquoi les dispositions sont-elles aussi vastes? Probablement parce qu'il est difficile de modifier la loi. On ne l'a pas fait depuis 30 ans. L'idée est que si Internet évolue et se transforme en quelque chose que nous ne connaissons pas, il serait bien d'avoir ces pouvoirs. Nous n'allons pas les utiliser, mais ils sont là et nous pouvons exercer un certain contrôle, selon ce que veulent les ministres. Je présume qu'il s'agit du fondement d'une telle décision.

M. Geist : Je n'ai aucune idée de ce que veut ou ne veut pas le CRTC ou de l'influence qu'il a exercée sur cette mesure législative. Je ne crois pas qu'il s'agit d'une question de pérennité. Je crois qu'il s'agit d'une question d'actualité.

Comme je l'ai dit dans mon discours préliminaire, le CRTC dit qu'il prend des décisions en fonction des dossiers publics. Pour qu'un dossier soit préparé, il faut que plusieurs groupes aient manifesté au gouvernement leur souhait de voir les règles de découvrabilité s'appliquer à ce type de contenu. Je ne crois donc

accident that it is there. It is quite clearly explicitly there because there is a desire to incorporate some of these groups.

Some of the witnesses who did appear before the House committee are major players and major exporters of Canadian content. They are deeply concerned about the potential for these regulations to harm their business models, but they may also be viewed by some Canadian players as competition, and the prospect of regulating within that space may seem attractive.

I don't think it is inadvertent. It may well be the CRTC doesn't have the intent at this moment, but if the CRTC is indeed driven by what it hears on the public record — and let's face it, ordinary users are not going to show up to Gatineau to appear at a hearing — it is going to be the lobby groups that appear, and some of those groups have said they want to see these kinds of provisions included within the bill.

Senator Manning: Thank you to our witnesses this morning. It is a very interesting start to our study.

This question for Mr. von Finckenstein or Mr. Geist. Clause of the bill adds the following to section 4 of the act:

For the purposes of paragraph 4.1(2)(b), the Commission may make regulations prescribing programs in respect of which this Act applies,

There are a number of matters that the commission is obligated to consider in making such regulations. Based on your understanding of what this means, can the commission consider matters not specifically listed in the bill, and do you see any limits to what the commission may consider when it makes its regulations?

Mr. Geist: There are three prescribed elements that the CRTC is required to examine when it engages in setting regulations. The minister has described this as a sandbox; others have called this it a Sahara Desert.

It seems to me that the provisions themselves are potentially so broad as to encompass a very wide range of content. While it says that doesn't include non-commercial user-generated content, at the same time, it speaks specifically to direct or indirect revenues.

To give you an example of just how broad that potentially is, TikTok has come to the conclusion from their analysis that it includes all videos that include music. We are talking about millions upon millions of videos that would all be incorporated within these regulations based on the way it is worded at the moment.

Mr. von Finckenstein: I would point out that subclause 4.1(2) says, “. . . the Commission shall consider . . .” What that means is if you actually have a hearing like that and

pas que ce soit un hasard. La disposition se trouve là parce qu'il y a un désir d'intégrer certains de ces groupes.

Certains des témoins qui ont comparu devant le comité de la Chambre sont des joueurs clés et de grands exportateurs de contenu canadien. Ils se préoccupent grandement de la possibilité que la réglementation nuise à leur modèle d'affaires, mais ces grands joueurs sont peut-être aussi perçus par d'autres à titre de concurrents, et la possibilité de réglementer cet espace peut être intéressante.

Je ne pense pas que la disposition est dans le projet de loi par mégarde. Il se peut très bien que le CRTC n'ait pas l'intention de l'appliquer pour l'instant, mais qu'il soit influencé par ce qu'il entend pendant les consultations publiques. Et ne nous le cachons pas, les utilisateurs moyens ne se rendent pas à Gatineau pour assister aux audiences; ce sont les groupes de pression qui y participent, et certains d'entre eux ont fait savoir qu'ils veulent ce type de dispositions dans le projet de loi.

Le sénateur Manning : Merci à tous nos témoins de ce matin. L'étude s'annonce déjà fort intéressante.

Ma question s'adresse à M. von Finckenstein ou M. Geist. Un article du projet de loi ajoute ce passage à l'article 4 de la loi :

Pour l'application de l'alinéa 4.1(2)b), le Conseil peut, par règlement, prévoir les émissions qui sont assujetties à la présente loi [...]

Le Conseil est tenu de tenir compte de différentes questions lorsqu'il rédige de tels règlements. Selon votre compréhension du libellé, le Conseil peut-il tenir compte de questions qui ne figurent pas manifestement dans le projet de loi? De plus, croyez-vous que les enjeux qu'il peut prendre en considération pour la rédaction de règlements sont limités?

M. Geist : Le CRTC est tenu d'examiner trois éléments lorsqu'il prépare un règlement. Le ministre a décrit ces paramètres comme étant un carré de sable, alors que d'autres les ont comparés au désert du Sahara.

Je trouve que les dispositions en tant que telles sont potentiellement assez générales pour englober une grande gamme de contenu. Bien qu'elles n'incluent pas le contenu non commercial généré par les utilisateurs, elles énoncent par ailleurs spécifiquement les revenus directs ou indirects.

À titre d'exemple démontrant à quel point ce libellé pourrait être large, je dirai que TikTok, au terme de son analyse, a conclu que toutes les vidéos comprenant de la musique seraient visées par le projet de loi. La formulation actuelle du projet de loi ferait en sorte que des millions de millions de vidéos seraient visées par cette réglementation.

M. von Finckenstein : J'aimerais faire remarquer que le paragraphe 4.1(2) stipule le passage suivant : « [...] le Conseil tient compte [...] » Ainsi, si, lors d'une audience, un intervenant

someone brings forward that something should be included, you are obliged to consider it. You are obliged to consider the arguments for and against, and you then make the decision, and you have to justify why, after having considered this, you still decided to include this user-generated content or whatever. The main criteria will be because it reflects the policy under subclause 4.2(3).

So while this is essentially a procedural procedure, you have to address and consider these matters, but it doesn't tell you what decision you have to make. As long as you can come forward with a justification, someone will always provide rationale you can effectively ignore these restrictions, or the sandbox, as Mr. Geist calls it.

Senator Manning: After considering the matters listed in the bill, in your view is the commission limited in its ability to prescribe programs, and would it be legally required for these matters listed in the bill to be met for the commission to prescribe programs in relation to how the bill applies?

Mr. Geist: My read is that it is exceptionally broad. It may well be that a policy direction that the government says is forthcoming, should the bill receive Royal Assent, will prescribe some limits, although, of course, that is just a direction. It is not in the legislation itself.

The act is, by intention, very broad, and any audiovisual content located anywhere in the world that touches on Canada is conceivably included as a "program."

Mr. von Finckenstein: As a decision maker, the CRTC will not prescribe individual programs, but they will prescribe types of programs that get caught. As Mr. Geist said, it is very broad. If you want to, you can include anyone you want, and direction won't help. If you want to exclude it, it should say so in the legislation. The legislation, by saying "shall consider," does not include. It just forces you to take procedural steps before you can do what you want to do.

Senator Wallin: I have a question to Mr. Geist first. You have touched on this, but I would like you to expand in the following way: You have described Bill C-11 as a fatally flawed gateway to government censorship. On the other hand, we get the sense that it is already allowed for in the bill. What is your distinction there?

Mr. Geist: I think I called it fatally flawed. I'm not sure I referred to it as government censorship.

fait valoir qu'un type de contenu devrait être inclus, le Conseil a l'obligation d'en tenir compte. Dans ces circonstances, le Conseil doit prendre en considération les arguments pour et contre l'inclusion du contenu avant de prendre une décision. Il doit ensuite justifier pourquoi, après avoir pesé les arguments, il a tout de même décidé d'inclure le contenu généré par l'utilisateur ou tout autre élément porté à son attention. La justification principale sera que la décision reflète la politique au paragraphe 4.2(3).

Ainsi, bien qu'il s'agisse essentiellement d'une procédure procédurale, le CRTC doit tenir compte de ces questions; toutefois, cette procédure ne dicte pas la décision à prendre. Pour autant qu'on fournit une justification, il y aura toujours quelqu'un qui formulera un raisonnement justifiant qu'on peut faire fi des restrictions, ou du carré de sable, comme M. Geist les a appelées.

Le sénateur Manning : Selon vous, une fois que le Conseil aura tenu compte des éléments figurant dans le projet de loi, sa capacité d'assujettir des émissions à la loi sera-t-elle limitée? En outre, les éléments figurant dans le projet de loi devraient-ils être respectés, sur le plan juridique, pour que le Conseil assujettisse les programmes à l'application de la loi?

M. Geist : Selon ce que j'en comprends, le libellé est on ne peut plus général. Si le projet de loi reçoit la sanction royale, il se pourrait très bien que des instructions en matière de politique, annoncées par le gouvernement, imposent certaines balises. Toutefois, ce ne serait là que des instructions qui ne font pas partie de la loi en tant que telle.

Cette loi est intentionnellement très générale, et tout contenu audiovisuel — de partout dans le monde — qui est lié au Canada pourrait être considéré comme une « émission ».

M. von Finckenstein : En tant qu'organisme décisionnel, le CRTC ne visera pas d'émissions distinctes par règlement, mais il visera des types d'émissions qui seront relevés. Comme M. Geist l'a indiqué, le libellé est très général. Si le CRTC le souhaite, il pourra inclure tout ce qu'il veut inclure, et des instructions n'y changeront rien. Si on veut exclure du contenu, le texte de loi devrait le préciser. Le projet de loi, en énonçant « tient compte », privilégie la voie de la non-inclusion. Il force tout simplement le CRTC à prendre des mesures procédurales avant de lui permettre de faire ce que bon lui semble.

La sénatrice Wallin : Ma première question s'adresse à M. Geist. Vous y avez déjà fait allusion, mais j'aimerais que vous approfondissiez votre pensée : vous avez décrit le projet de loi C-11 comme étant un outil voué à l'échec qui ouvrira la voie à la censure gouvernementale. Or, on a le sentiment que le projet de loi le permet déjà. Quelle distinction faites-vous?

M. Geist : Je crois que j'ai indiqué qu'il était voué à l'échec. Je ne pense pas avoir parlé de censure gouvernementale.

As I mentioned off the top, my view is that it doesn't limit what people can say, but it does limit their ability to be heard. The reason for that is these discoverability regulations.

To give you an example in the context specifically, let's say, of digital-first creators and how this works, when we watch videos — and I'm sure all of us watch videos on YouTube or some of the other services — the system looks at what we watch, how long we watch it and what we choose not to click on. The problem is if the CRTC effectively requires these companies to insert Canadian videos — however that gets defined as part of a regulation — these videos are not something that viewers' behaviour has indicated they want to watch but are there by regulation. Then, if people don't click on this content and don't watch it, which is fairly likely because it is just not something they would typically be watching, the signal to the company is that this isn't good content, that people won't want to watch it.

The problem is that for many of those creators who earn the vast majority of their revenues outside the country, they may be getting more exposure in Canada due to CRTC regulation but they will get far less globally, resulting in a significant decline in revenues and their success online.

Senator Wallin: I would like you also to comment on testimony that was given at the House of Commons by a young YouTuber, J.J. McCullough, and I'll quote his comments:

. . . it is simply impossible to regulate a platform like YouTube without also regulating creator content. It's like promising not to regulate books while regulating what can be sold in bookstores.

Mr. Geist: I think he makes an exceptionally important point here, and that speaks to this claim that we regularly hear. Platforms are in and users are out. Of course, when platforms are in, what they are regulating or being asked to affect is that user content. He's right in the sense that once you establish discoverability rules, the ultimate impact is on that user content. Of course, that's by design. That's what this legislation is designed to do. It is designed to have that influence, at least as currently structured, on user content, despite the fact that we regularly hear it's out of the bill.

Mr. von Finckenstein: I'm sorry. I can't agree with the comment you quoted, Senator Wallin. Let's face it. This act is about getting money from the streamers to pay for Canadian

Comme je l'ai indiqué au début, je ne crois pas que le projet de loi limite ce que les gens peuvent dire, mais il limite leur capacité à être entendus en raison des dispositions en matière de découvrabilité.

Pour vous donner un exemple en contexte, pensons, disons, aux créateurs de contenus originaux numériques et aux rouages derrière le visionnement de vidéos — je suis d'ailleurs persuadé que chacun d'entre nous regarde des vidéos sur YouTube ou sur certaines des autres plateformes. Le système scrute ce que nous visionnons, pendant combien de temps et ce sur quoi nous décidons de ne pas cliquer. La situation posera problème si le CRTC impose à ces compagnies d'insérer des vidéos canadiennes — peu importe la définition qu'on y donnera par règlement — puisque le comportement du public n'indique pas qu'il veut de telles vidéos, qui seront en fait ajoutées pour respecter un règlement. Puis, si le public ne clique pas sur le contenu et ne le visionne pas — ce qui est fort probable puisqu'il ne s'agit pas de contenu qu'il a l'habitude de regarder —, la compagnie en déduira que le contenu est de piètre qualité et que le public ne veut pas le visionner.

Le problème est que bon nombre de créateurs qui gagnent la majeure partie de leurs revenus à l'étranger verront leur visibilité augmenter au Canada en raison d'un règlement du CRTC; leur visibilité s'amointrira toutefois grandement à l'échelle mondiale, ce qui entraînera une baisse importante de leurs revenus et de leur succès en ligne.

La sénatrice Wallin : J'aimerais aussi connaître vos impressions sur le témoignage d'un jeune youtubeur, J.J. McCullough, entendu à la Chambre des communes. Je le cite :

[...] il est tout simplement impossible de réglementer une plateforme comme YouTube sans réglementer également le contenu généré par les créateurs. C'est comme promettre de ne pas réglementer les livres tout en réglementant ce qui peut être vendu dans les librairies.

M. Geist : Je crois qu'il soulève un point des plus importants, qui porte sur une prétention qu'on entend souvent. Les plateformes sont visées par le projet de loi, alors que les utilisateurs ne le sont pas. Il va de soi que, lorsque les plateformes sont visées, ce qu'elles réglementent ou ce qu'elles sont appelées à faire a une incidence sur le contenu généré par les utilisateurs. Il a raison d'avancer que c'est le contenu des utilisateurs qui fait les frais de la création des règles de découvrabilité. Bien entendu, le projet de loi est rédigé ainsi à dessein. C'est l'objectif de ce projet de loi. Il est conçu pour exercer cette influence sur le contenu des utilisateurs, à tout le moins dans sa mouture actuelle et ce, malgré le fait qu'on entend régulièrement que ce contenu n'est pas visé par le projet de loi.

M. von Finckenstein : Je suis désolé. Je ne peux pas appuyer les propos que vous avez cités, sénatrice Wallin. Rendons-nous à l'évidence. Le but du projet de loi est d'obtenir de l'argent

content production. YouTube presents a specific problem because it has both user-generated content and commercial content. Therefore, this exception to the section that has been carved out, they might as well have called it “YouTube exception,” saying: “We want to be able to pick up money from YouTube from the commercial side, maybe even get it from embedded advertising for user content, but not influence the user content.” Leave it.

So the CRTC has to prescribe. If this bill passes in its present form, I’m sure the first thing they’re going to say is: “YouTube, come forward to the prescription that makes us get some money out of you but leaves user-generated content in peace.” The amendment I have suggested was exactly to that effect. Make that clear. I know that will happen, but it could in the future go much further. Limit this prescription to a YouTube situation in which you touch the money but not the user-generated content.

[*Translation*]

Senator Miville-Dechêne: First of all, I’d like to thank both of our witnesses for being here, especially Mr. von Finckenstein, who has worked at the CRTC and therefore has an intimate knowledge of this system.

I would like to follow up on Senator Wallin’s question, which is that — this is what I understand from your amendments — you would like that not only small players be excluded from the regulations, but YouTube as well because, as you say, it would have to be organizations that have paid subscriptions.

How can YouTube be excluded from such legislation, given that it is an important broadcasting platform for Canadian culture and francophone Quebec culture? Not trying to promote Canadian or francophone content on this platform deprives us of a large area of intervention.

Mr. von Finckenstein: Thank you for the question, senator.

I don’t think I was suggesting that we exclude YouTube, I was talking about excluding part of YouTube. YouTube has to pay its contributions to Canadian production, but I would like to see the non-commercial content that YouTube presents to Canadians not be subject to regulation. What can be discovered or presented is between you, the users and YouTube. I would like to see only the commercial part of YouTube affected.

We are not changing the way the platform operates; we’re focusing instead on the part of the legislation that will be applied to YouTube.

des instavidéastes afin de payer la production de contenu canadien. YouTube pose un défi particulier parce que la plateforme offre du contenu généré par les utilisateurs ainsi que du contenu commercial. Ainsi, l’exception qui a été rédigée dans l’article aurait pu s’appeler l’« exception YouTube » et se lire ainsi : « Nous voulons être en mesure de piger dans les revenus du volet commercial de YouTube, peut-être même dans ceux des publicités intégrées au contenu des utilisateurs, sans toutefois influencer le contenu des utilisateurs. » N’en parlons plus.

Le CRTC doit donc prévoir des règlements. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, je suis persuadé que le CRTC s’empressera de dire : « YouTube, vous serez réglementé pour que nous puissions obtenir de l’argent de votre part, mais nous laisserons le contenu généré par les utilisateurs tranquille. » L’amendement que j’ai suggéré allait exactement en ce sens. Clarifiez l’intention. Je sais que cela se produira, mais la situation pourrait aller encore plus loin à l’avenir. Limitez le règlement au contexte de YouTube pour pouvoir toucher de l’argent sans influencer le contenu généré par les utilisateurs.

[*Français*]

La sénatrice Miville-Dechêne : D’abord, je voudrais remercier nos deux témoins d’être ici, particulièrement M. von Finckenstein, qui a travaillé au CRTC et qui a donc une fine connaissance de cette machine.

Je voudrais poursuivre sur la question de la sénatrice Wallin, à savoir — si je lis vos amendements, c’est ce que je comprends — que vous voudriez non seulement que les petits joueurs soient exclus, mais aussi que YouTube soit exclu de la réglementation parce que, comme vous le dites, il faudrait que ce soit des organismes qui ont des abonnements payants.

Comment peut-on exclure YouTube d’une telle loi considérant que, pour la culture canadienne et la culture québécoise francophone, c’est une plateforme de diffusion importante? Ne pas essayer de faire la promotion de contenu canadien ou francophone sur cette plateforme nous prive d’un grand champ d’intervention.

M. von Finckenstein : Merci pour la question, madame la sénatrice.

Je ne crois pas avoir suggéré d’exclure YouTube, je parlais d’exclure une partie de YouTube. YouTube doit payer ses contributions à la production canadienne, mais j’aimerais que le contenu non commercial que YouTube présente aux Canadiens ne soit pas assujéti à la réglementation. Ce qu’on peut découvrir ou présenter, c’est entre vous, les utilisateurs et YouTube. J’aimerais qu’on touche seulement la partie commerciale de YouTube.

On ne change pas la méthode de la façon dont la plateforme opère, seulement la question de la partie de la loi qui sera appliquée à YouTube.

Senator Miville-Dechêne: Thank you, so perhaps I misunderstood the nuance.

I would like to ask my second question to Mr. Geist, still on the same subject.

I'm aware of what you know about francophone culture in particular and of the fact that, at the moment, you are against this form of regulation in Bill C-11, but after all, young francophone Quebecers are listening to less and less francophone music, which is quite a serious problem since culture is also transmitted through listening to music. I know that you are critical of this bill and you say "let's fill up the funds and help Quebec musicians," but that is not enough. For the culture to survive, people must listen to music.

I have a hard time understanding your position, which is quite radical on this issue, given that a minority culture like francophone culture needs visibility.

[English]

Mr. Geist: Thank you so much for the question, senator. I don't believe my position is a radical one, which is how it came out in the translation.

I would say, based on what I said in my opening remarks, that there is the opportunity — and it is consistent with what we heard from Mr. von Finckenstein — for the prospect of ensuring these companies do make contributions. They can do it through tax. We can set up a system that ensures they are treated as platforms that have to make contributions that help fund the creative sector, but, at the same time, leave aside the discoverability rules that simply don't fit in a user-generated content world.

I'm sure you would not point to countries like France or others as being radical or offside, but the entire European Union approach to this issue excludes these platforms from this kind of regulation. They recognize that there is a difference between a curated service, a service that makes choices about what people have the opportunity to see, that makes them more like a broadcaster, perhaps like a radio station, and thus can be subject to some of those discoverability rules, and a non-curated service that is wholly dependent on what users themselves are posting. The European Union approach does not include these kinds of rules for the very reason that it is almost impossible to identify who would qualify for this, much less interfere in this way in user choice. I think we should be ensuring that there are great opportunities for all creators, whether francophone or anglophone. But this approach, the discoverability rules imposed on user content, is not the way to do it.

La sénatrice Miville-Dechêne : Je vous remercie, j'avais donc peut-être mal saisi la nuance.

J'aimerais poser ma deuxième question à M. Geist, toujours sur le même sujet.

Étant donné ce que vous connaissez de la culture francophone particulièrement, du fait qu'en ce moment, je sais que vous êtes contre cette forme de réglementation dans le projet de loi C-11, mais après tout, les jeunes Québécois francophones écoutent de moins en moins de musique francophone et c'est un problème assez grave considérant que la culture se transmet aussi par l'écoute musicale. Je sais que vous êtes critique de ce projet de loi et vous dites « remplissons des fonds et aidons les musiciens québécois », mais ce n'est pas assez. Il faut aussi que la musique soit écoutée pour que la culture survive.

J'ai de la difficulté à comprendre votre position qui est assez radicale sur cette question, étant donné qu'une culture minoritaire, comme la culture francophone, a besoin de visibilité.

[Traduction]

M. Geist : Je vous remercie énormément de la question, sénatrice. Je ne pense pas prendre une position radicale, même si c'est l'impression qu'a donnée la traduction.

Je dirais, pour reprendre ce que j'ai énoncé dans ma déclaration préliminaire — et cela s'inscrit dans les propos de M. von Finckenstein —, que nous avons l'occasion de garantir que les compagnies feront des contributions. Ce peut être fait grâce à un régime fiscal. Nous pouvons élaborer un système qui garantira qu'elles seront traitées comme des plateformes devant faire des contributions pour aider à financer le secteur de la création. Toutefois, ce système devra aussi écarter les règles de découvrabilité qui n'ont tout simplement pas leur place dans un monde de contenu généré par les utilisateurs.

Je suis certain que vous ne qualifieriez pas des pays comme la France ou d'autres de radicaux ou de marginaux, mais le fait est que l'approche de l'Union européenne sur cette question est d'exclure les plateformes de ce type de réglementation. L'Union européenne reconnaît qu'il existe d'une part les services de contenu sélectionné et organisé; ce sont des services qui choisissent ce que les utilisateurs peuvent voir et qui s'apparentent ainsi à des radiodiffuseurs, comme des stations de radio. Ces services peuvent donc être assujettis à certaines des règles de découvrabilité. Elle comprend que, d'autre part, il existe des services de contenu non sélectionné qui dépendent entièrement de ce que les utilisateurs diffusent. L'approche de l'Union européenne ne prévoit pas ce type de règles pour la raison même qu'il est pratiquement impossible de cerner qui serait visé par ces règles et qu'il serait encore plus difficile de s'ingérer ainsi dans les choix des utilisateurs. Je crois que nous

[Translation]

Senator Cormier: My questions are for both witnesses.

My concern is the employability of Canadian cultural resources, both for Canadian broadcasting undertakings and foreign online undertakings.

Subclause 3(4) of the bill amends the wording of paragraph 3(1)(f) of the act and specifies, among other things — and this is important — that Canadian broadcasting undertakings must employ Canadian human resources in the creation, production, and presentation of their programming.

As for foreign online undertakings, they are required to “make the greatest practicable use of those resources.”

So I’d like to hear your thoughts on this difference between the two types of undertakings. Is this a challenge for the future employability of Canadian resources?

[English]

Mr. Geist: I think this is less about a discoverability issue and more about a CanCon system, Canadian content system, that, frankly, is no longer fit for purpose and needs to be addressed. One of the realities is that the large platforms already spend huge amounts of money in Canada. I think Netflix told the committee over \$3 billion was spent on production and licensing in Canada over the last number of years. It makes them one of the largest contributors in the country. Disney said Canada was fourth on their list for production.

Part of the problem when we’re making an apples-to-oranges type of comparison is that those companies have identified productions they have funded. For example, *Jusqu’au déclin* was made in Quebec by Netflix and had Quebec directors, actors and personnel. Everything about it was Quebec except for the fact that Netflix was the funder and owned it, so it doesn’t count as Canadian content. The same is true for *Turning Red*, the Toronto-based film that Disney recently produced or the Amazon series they produced on the Toronto Maple Leafs or, more recently, *The Kids in the Hall*.

The reality is that there is a great deal of Canadian content that is being produced by these companies that does not count as Canadian content.

devrions nous assurer que tous les créateurs, tant francophones qu’anglophones, peuvent jouir de possibilités formidables. L’approche axée sur les règles de découvrabilité imposées au contenu des utilisateurs ne constitue cependant pas le moyen de s’y prendre.

[Français]

Le sénateur Cormier : Mes questions s’adressent à nos deux témoins.

Ma préoccupation concerne l’employabilité des ressources culturelles canadiennes, tant pour les entreprises de radiodiffusion canadienne que les entreprises en ligne étrangères.

Le paragraphe 3(4) du projet de loi modifie le libellé de l’alinéa 3(1)f de la loi et précise, entre autres — et c’est important —, que les entreprises de radiodiffusion canadienne doivent employer des ressources humaines canadiennes pour la création, la production et la présentation de leur programmation.

De leur côté, les entreprises en ligne étrangères doivent, elles, « faire appel dans toute la mesure possible à ces mêmes ressources ».

Alors, j’aimerais vous entendre sur cette différence faite entre deux types d’entreprises. Est-ce qu’il y a là un défi pour l’avenir de l’employabilité des ressources canadiennes?

[Traduction]

M. Geist : Je pense que l’enjeu n’est pas tant la découvrabilité que le système de contenu canadien, qui, pour être franc, n’est plus adapté aux besoins et devrait être revu. Les grandes plateformes dépensent déjà énormément d’argent au Canada. Je crois que Netflix a indiqué au comité avoir dépensé plus de 3 milliards de dollars pour la production et les licences au Canada au cours des dernières années. Cela fait d’eux l’un des plus grands contributeurs au pays. Disney a dit que le Canada était au quatrième rang sur leur liste de production.

Une partie du problème, lorsqu’on compare des pommes avec des oranges, c’est que ces entreprises ont parlé des productions qu’elles ont financées. Par exemple, *Jusqu’au déclin* a été filmé au Québec par Netflix avec des réalisateurs, des acteurs et du personnel québécois. Tout était québécois, sauf le fait que Netflix en était le bailleur de fonds et le propriétaire, ce qui veut dire que le film n’a pas été considéré comme du contenu canadien. Il en va de même pour *Turning Red*, un film torontois que Disney a récemment produit ou encore pour la série d’Amazon produite sur les Maple Leafs de Toronto, ou même, plus récemment, pour *The Kids in the Hall*.

De nombreux contenus canadiens produits par ces entreprises ne comptent pas comme tel.

It seems to me that one of the things we need to do to ensure the success of this kind of bill and legislation is to re-examine how we determine what counts as Canadian content, because it's quite clear that the system doesn't work as intended right now.

[*Translation*]

Mr. von Finckenstein: I completely agree with Mr. Geist. Our rules are outdated and do not work. There are other countries, like England, for example, that use a point system. If you use a Canadian production assistant, it is 10 points, if you use a Canadian actor, it is a certain number of points, and so on.

The goal is clear: We want to facilitate the use of Canadian resources and talent to make Canadian productions. However, the policies we have adopted at the Canadian Audio-Visual Certification Office, or CAVCO, at Telefilm and at the Canada Media Fund have as their objective the employment of Canadians, not Canadian production, which reflects Canadians and their values. This must be changed. I hope that once this legislation is in place, the CRTC will re-examine the rules and that if it applies them, it will do so consistently based on the representation of Canada rather than on the employment of individual Canadians.

As I said in my presentation, in the last point, we must ensure that if we ask for foreign contributions, foreigners must also have access to funds to employ Canadians and to make Canadian productions.

Senator Cormier: I had a second question, but it will be in the second round.

[*English*]

Senator Simons: Thank you very much to both witnesses for this thoughtful critique of the bill.

I want to start with Mr. von Finckenstein, and it has to do with the question you raised at the end of your comments about free trade and CUSMA. I wonder if you could, with a little more time, perhaps explain in more detail where you consider that there may be trade frictions engendered by Bill C-11.

Mr. von Finckenstein: Thank you for that question. As you know, I negotiated the original cultural exemption for Canada, so I'm very familiar with it.

Basically, the way it works — we've said in CUSMA and in previous agreements such as NAFTA, et cetera — is that anything you do in film, video and books can be in violation of the national treatment rules, the rule that you have to treat

Selon moi, si nous voulons que ce projet de loi soit une réussite, nous devons nous assurer de faire certaines choses. Par exemple, il faudrait repenser la définition du contenu canadien, car il est plutôt clair que le système actuel ne fonctionne pas tel que prévu.

[*Français*]

M. von Finckenstein : Je suis complètement d'accord avec M. Geist. Nos règles sont anciennes et ne fonctionnent pas. Il y a d'autres pays, comme l'Angleterre, par exemple, qui utilisent un système de points. Si vous utilisez un régisseur canadien, c'est 10 points, si vous utilisez un acteur canadien, un certain nombre de points, et ainsi de suite.

Le but est clair : on veut faciliter l'utilisation des ressources et des talents canadiens pour faire des productions canadiennes. Cependant, les politiques que nous avons adoptées au Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC ou en anglais CAVCO), à Téléfilm et au Fonds des médias du Canada ont comme objectif l'emploi des Canadiens et non pas la production canadienne, qui reflète les Canadiens et leurs valeurs. Cela doit être changé. J'espère qu'une fois cette loi en vigueur, le CRTC va réexaminer les règles et que s'il applique ces règles, cela sera fait de façon uniforme, que ce sera fondé sur la représentation du Canada et pas sur l'emploi de particuliers canadiens.

Comme je l'ai dit dans ma présentation, au dernier point, on doit s'assurer que si on demande la contribution des étrangers, l'étranger doit aussi avoir la capacité d'être admissible aux fonds pour employer des Canadiens et pour faire des productions canadiennes.

Le sénateur Cormier : J'avais une deuxième question, mais ce sera au deuxième tour.

[*Traduction*]

La sénatrice Simons : J'aimerais remercier nos deux témoins de leurs critiques réfléchies sur le projet de loi.

J'aimerais tout d'abord m'adresser à M. von Finckenstein. Ma question portera sur ce que vous avez dit à la fin de vos remarques liminaires sur le libre-échange et l'ACEUM. Vous disposez désormais d'un peu plus de temps pour en parler. Pourriez-vous nous expliquer un peu plus en détail où le projet de loi C-11 pourrait engendrer des frictions commerciales?

M. von Finckenstein : Je vous remercie de la question. Comme vous le savez, j'ai participé aux négociations sur l'exemption culturelle originale du Canada, donc je la connais très bien.

Essentiellement, voici comme les choses fonctionnent — dans l'ACEUM, mais aussi dans d'autres ententes passées telles que l'ALENA. Tout ce qui se fait dans le domaine du cinéma, de la vidéo et des livres peut être en violation des règles de traitement

foreigners the same. That's fine. You can do that. Do it to your heart's delight. However, when you do it and it causes commercial harm to companies, then, while it's not a breach of the agreement and the agreement is still there, you have to compensate to the extent of the commercial harm. It's a self-help mechanism. The other country decides you have hurt their industry to the tune of \$500 million. Therefore, they will put \$500 million in tariffs. It can be on anything, not only cultural products.

What I'm worried about is that we're going to ask Prime, Netflix, YouTube and all these American firms to pay large amounts into a fund for Canadian production, fine, they will do that. But in the end they may say, "We paid into it, but now we can't get anything out of it." Yes, you can do that. It is a cultural exception. However, the net effect of it is YouTube, Prime and others lose, in my example, \$500 million, or whatever number you want. Therefore, we will extract that from us in another fashion.

We all know how powerful the media industry is in the States and how the politicians listen to it. It is a distinct possibility that such retaliation could occur. Therefore, in order to avoid this, I say that they should be able to access the funds to which they contribute; they're eligible for Canadian production. If YouTube puts \$250 million into that fund and YouTube wants to do a Canadian production — or Prime or whoever — they are eligible. Under other rules, they may not qualify, but they're not disqualified because they're not Canadian. That's the point I was trying to make.

Senator Simons: This is an interesting point, because as I understand the Canada Media Fund, the only way you can get money out of the Canada Media Fund is if you are an established Canadian producer who has already contracted with a Canadian broadcast network or cable network to show your programming.

Mr. von Finckenstein: You're absolutely right.

Senator Simons: The minister talks about \$1 billion a year. Let's assume that's a bit optimistic. But if it is \$1 billion a year, that is a bonanza. I'm concerned that the way our media funds are currently structured, that money will go almost exclusively to established Canadian producers to be shown on Canadian television.

Maybe this is a question for Professor Geist as well. Let's assume the hypothetical of \$1 billion a year. What action do we need to take to make sure that money is distributed fairly so that emerging artists can also have access to that money?

national, selon lesquelles il faut traiter les étrangers de la même façon. Soit. C'est possible de le faire. Faites-le à votre guise. Cela dit, lorsque vous le faites et que cela cause un préjudice commercial aux entreprises, alors, même s'il ne s'agit pas d'une violation de l'accord et que celui-ci demeure, vous devez offrir une indemnisation à hauteur du préjudice commercial. Il s'agit d'un mécanisme d'autoassistance. Disons que l'autre pays estime que vous avez causé préjudice à son industrie à hauteur de 500 millions de dollars. Il décidera ensuite d'imposer des tarifs de 500 millions de dollars. Cela peut se faire pour n'importe quoi, pas seulement pour des produits culturels.

Ce qui m'inquiète, c'est que nous allons demander à Prime, Netflix, YouTube et ces autres entreprises américaines de verser des montants considérables dans un fonds pour les productions canadiennes. Si nous le leur demandons, elles le feront. Cela dit, en fin de compte, elles pourraient dire : « Nous avons mis de l'argent dans le fonds, mais nous n'en tirons rien .» Oui, vous pouvez exiger une telle chose. Il s'agit d'une exemption culturelle. Cela dit, l'effet net d'une telle situation sera que YouTube, Prime et les autres perdront 500 millions de dollars — pour reprendre mon exemple —, ou le montant que vous voulez. Nous allons perdre l'argent d'une autre façon.

Nous savons tous à quel point l'industrie médiatique est puissante aux États-Unis et à quel point les politiciens écoutent ce qu'elle a à dire. Il est tout à fait possible que de telles représailles se produisent. Pour éviter cela, je pense que ces entreprises devraient pouvoir accéder aux fonds auxquelles elles contribuent. Elles sont admissibles à la production canadienne. Si YouTube verse 250 millions dans ce fonds et désire créer une production canadienne — ou Prime, ou une autre entreprise —, elle pourrait le faire. En vertu d'autres règles, ce ne serait peut-être pas le cas, mais l'entreprise ne serait pas disqualifiée parce qu'elle n'est pas canadienne. C'est ce que je tentais de dire.

La sénatrice Simons : C'est un point intéressant, car si je comprends bien le fonctionnement du Fonds des médias du Canada, la seule façon d'obtenir de l'argent de ce fonds est d'être un producteur canadien établi qui a déjà conclu un contrat avec un réseau de radiodiffusion ou un réseau câblé canadien pour diffuser sa programmation.

M. von Finckenstein : C'est exact.

La sénatrice Simons : Le ministre parle de 1 milliard par an. Prêsumons que c'est un peu optimiste. Cela dit, ce serait une aubaine si c'était le cas. Compte tenu de la structure actuelle du Fonds des médias, je crains que l'argent n'aille presque exclusivement qu'aux producteurs canadiens établis pour des projets diffusés à la télévision canadienne.

Ma question s'adresse peut-être à M. Geist également. Partons de la prémisse qui veut qu'il y ait un fonds de 1 milliard de dollars par an. Que doit-on faire pour veiller à ce que cet argent soit distribué équitablement afin que les artistes émergents puissent aussi en profiter?

Mr. von Finckenstein: There are two different questions here. I will let Mr. Geist talk about the emerging artists.

If you put it in the CMF, you have to change the CMF or else you have to set up a new fund that doesn't have these restrictions. The fifth amendment that I suggested deals with exactly that thing. When it's foreign money that's being put into a fund, those foreign contributors are also eligible to access the fund as long as they produce something Canadian. That would eliminate that problem.

The second one, Michael, over to you.

Mr. Geist: I have three quick points on this.

First, I think the \$1 billion is incredibly optimistic. In fact, I think it's a bit misleading. What we heard from many of the large streamers is that they already spend significantly in Canada. Some of that, we've heard, doesn't count as CanCon, but the notion that somehow these companies are going to now dig in for an extra \$1 billion rather than reallocate what they are already spending in Canada to ensure that what they do spend appropriately qualifies, the latter strikes me as the far more likely outcome. In other words, it's not a net new \$1 billion; it's a shuffling, for the most part, of a lot of the money that's already being spent in Canada in other ways.

In terms of emerging artists, I would urge this committee to take the time to listen to some of the digital creators that appeared before the House committee. They made it clear, first, that they have not been focused on this system of finding ways to generate new revenues. They're entrepreneurial and globally focused, and they believe they can make it without this kind of reliance and dependence on the system.

That's not to say there isn't a role for this system. Of course, there absolutely is. But we ought to recognize that many of those kinds of emerging creators are not looking to buttress this system. They're looking for regulations and the government to get out of the way and allow them to pursue their ambitions and creativity, and they believe they can do so without the necessity of relying on the current system itself.

Senator Dasko: Welcome to the witnesses. You are our first witnesses at our Senate committee, so this is a great start for our process.

I have a couple of questions for either guest, first with respect to the diversity clauses. The system will serve the needs of all Canadians, including those from racialized communities, diverse ethnocultural backgrounds, socio-economic status, abilities and

M. von Finckenstein : Vous avez soulevé deux enjeux différents. Je laisserai à M. Geist le soin de parler des artistes émergents.

Si l'argent est versé dans le FMC, il faudra en changer la structure, ou alors carrément créer un nouveau fonds qui n'aura pas les mêmes restrictions. Le cinquième changement que j'ai proposé traitait exactement de cet enjeu. Lorsque de l'argent étranger est versé dans un fonds, ces contributeurs étrangers ont également le droit d'accéder à ce fonds tant qu'ils produisent du contenu canadien. Cela permettrait d'éliminer ce problème.

Je vous laisse le soin de traiter du deuxième enjeu, monsieur Geist.

M. Geist : J'aimerais soulever trois points brièvement.

Tout d'abord, j'estime que la prévision de 1 milliard de dollars est incroyablement optimiste. En fait, je pense que cela induit quelque peu les gens en erreur. Plusieurs grands diffuseurs nous ont dit qu'ils dépensent déjà beaucoup d'argent au Canada. Une partie de ces dépenses, comme nous l'avons entendu, ne compte pas comme du contenu canadien. Selon moi, plutôt que de dépenser 1 milliard de dollars supplémentaires, il est plus probable que ces entreprises décident de réaffecter les fonds qu'elles dépensent déjà au Canada pour s'assurer que leurs projets se qualifient comme du contenu canadien. Autrement dit, on ne parlerait pas réellement de 1 milliard de dollars supplémentaires, mais plutôt essentiellement d'une redistribution de la majorité des fonds déjà dépensés au Canada autrement.

En ce qui concerne les artistes émergents, j'exhorterais le comité à prendre le temps d'écouter certains des créateurs numériques qui sont venus comparaître devant le comité de la Chambre. Ils ont clairement indiqué, tout d'abord, qu'ils n'ont pas misé sur ce système pour trouver des moyens de générer de nouveaux revenus. Ce sont des entrepreneurs. Ils sont tournés vers le monde, et croient pouvoir s'en tirer sans ce type de dépendance à l'égard du système.

Cela ne veut pas dire que le système n'a pas sa place. Au contraire, bien sûr. Cela dit, nous devons reconnaître que bon nombre de ces créateurs émergents ne cherchent pas à appuyer ce système. Ils ne veulent pas avoir à se soumettre à des réglementations et aimeraient que le gouvernement les laisse faire et leur permette de poursuivre leurs ambitions et de s'exprimer avec créativité, et ils pensent pouvoir le faire sans avoir à dépendre du système actuel.

La sénatrice Dasko : J'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins. Vous êtes les premiers que nous recevons au comité, et c'est un excellent point de départ pour notre étude.

J'ai quelques questions et les deux témoins pourront y répondre. Premièrement, j'aimerais parler des dispositions en matière de diversité. Le système répondra aux besoins des Canadiens, y compris ceux des communautés racisés, des divers

disabilities, and others. The government makes a great deal about diversity. They use it a lot in their messaging, I've noticed. Will this actually be manifested in the way the system will work, given these clauses? Is this just window dressing or is it going to be some sort of requirement in the way that the oversight actually happens? That's my first question.

Second, I would like to dig a little deeper into the CanCon issue, which was just raised a couple of minutes ago. Is the measurement of CanCon going to change? I assume so, but I would like your sense of how you think it will change. Also, what about the requirements for CanCon? We know that broadcasters have very specific requirements. Are the requirements going to change?

Third, are we going to see a difference in the requirements between online broadcasters and conventional broadcasters as we go forward, or do you actually see the so-called level playing field actually becoming the level playing field?

Those were a bunch of questions, but I'll throw them all out there.

Mr. Geist: First, I would note that just last week at the Banff festival, the Black Screen Office focused on really advancing policy in this area. The references to diversity are fantastic.

While it's more in the range of policy within the legislation itself, I think it would have been helpful for the committee in the other place to have heard from groups like APTN if they're serious about these issues. It's stunning that they didn't. Nevertheless, this committee has the chance to correct some of that.

As to whether CanCon will change, I would argue that these rules should have changed really before this legislation came forward. In regard to the success of what is trying to be achieved here in enhancing the amount of Canadian production, we have to arrive at what it means to have Canadian productions in the current environment. We know that there are record numbers of film and TV productions right now in Canada. We know that a lot of those do not count for the purposes of CanCon.

Is this an economic policy where we want as many people working as possible, in which case, there's huge success right now in the sector?

Is it a "telling Canadian stories" policy? If it is, many have acknowledged that the current system does not require Canadian stories. We know that often, Canadian stories don't count and non-Canadians do.

milieux ethnoculturels, ayant divers statuts socio-économiques et diverses capacités, vivant avec un handicap, etc. Le gouvernement fait grand cas de la diversité. J'ai remarqué qu'il en parle beaucoup dans ses annonces. Les dispositions actuelles vont-elles réellement permettre d'inclure la diversité dans le fonctionnement du système? S'agit-il d'une simple façade, ou cela va-t-il devenir une sorte d'exigence dont il faudra tenir compte pour la surveillance? C'est ma première question.

Deuxièmement, j'aimerais explorer un peu plus le sujet du contenu canadien, qui vient d'être soulevé. Va-t-on changer la façon d'évaluer le contenu canadien? Je présume que oui, mais j'aimerais que vous nous disiez comment les choses changeront, selon vous. De plus, qu'en est-il des exigences en matière de contenu canadien? Nous savons qu'il existe des exigences très précises pour les radiodiffuseurs. Est-ce que ces exigences vont changer?

Troisièmement, y aura-t-il une différence dans les exigences pour les radiodiffuseurs en ligne et les radiodiffuseurs conventionnels à l'avenir, selon vous, ou pensez-vous qu'on arrivera réellement à tous les mettre sur un pied d'égalité?

Je vous ai lancé plusieurs questions, mais je les pose d'un seul coup.

M. Geist : Tout d'abord, je tiens à souligner que la semaine dernière, au festival de Banff, le Black Screen Office a réellement cherché à faire progresser la politique en matière de diversité. Les références à cet égard sont fantastiques.

Bien qu'il s'agisse plus d'une politique dans le cadre du projet de loi, je crois qu'il aurait été utile que le comité de l'autre endroit reçoive des groupes tels qu'APTN s'il s'intéresse sérieusement à ce type d'enjeu. Il ne l'a pas fait, et c'est étonnant. Cela dit, votre comité a l'occasion de rectifier le tir, en partie.

Pour ce qui est des changements possibles apportés au contenu canadien, je dirais que les règles auraient dû être changées avant même le dépôt du projet de loi. En ce qui concerne le succès de ce que l'on tente d'accomplir en augmentant la quantité de productions canadiennes, il nous faut réfléchir à ce que cela signifie d'avoir des productions canadiennes dans le milieu actuel. Un nombre record de films et de productions télévisuelles sont produits en ce moment au Canada. Or, bon nombre de ces projets ne sont pas considérés comme du contenu canadien.

S'agit-il d'une politique économique visant à faire travailler le plus grand nombre de personnes possible, auquel cas le secteur connaît actuellement un immense succès?

S'agit-il d'une politique visant à « raconter des histoires canadiennes »? Si oui, beaucoup ont reconnu que le système actuel n'exige pas d'histoires canadiennes. Souvent, les histoires canadiennes ne comptent pas, alors que les autres comptent, elles.

Is it an intellectual property policy? It can be.

It is all of those things, in part, but we should have been addressing these issues beforehand, and we still need to address these issues.

Quickly, finally, in terms of the level playing field, I would note, first, that the reality is that broadcasters have a whole series of advantages over streaming services, from simultaneous substitution rules to must-carry rules. The idea that, somehow, if we make them pay, it creates a level playing field — There have been advantages to being in this system for quite some time that have made it a bit more apples-and-oranges than anything else.

That said, it is likely the CRTC will recognize that streamers and broadcasters are not identical, and they both must contribute but not necessarily contribute in precisely the same fashion.

Senator Dasko: Mr. von Finckenstein, I'm not sure if I have much time left.

Mr. von Finckenstein: The reference to racialized communities and differences, et cetera, no, it is not mere window-dressing. Once they're there in the act — obviously they should have been there — but now that they are there, when you have hearings, people will come forward and say that because of this section, et cetera, they will suggest specific measures that should be adopted by the CRTC. The CRTC has to consider them and will obviously pay heed to them.

In terms of Canadian content, I totally agree with what Michael said. In terms of the difference between licensed broadcasters and online broadcasters, I hope the CRTC, notwithstanding the legislation as drafted means that you can apply the same conditions to both, will realize that these are different technologies, working on totally different bases and are marketed differently, and it just doesn't make sense to treat them the same.

So while they have the same powers, it will be applied differently. Although no one will admit it, there is one rule for licensed broadcasters and one for online broadcasters. You have to. You are driven there. Then when you make rules —

The Chair: I apologize for interrupting, but we must move on. Thank you.

S'agit-il d'une politique de propriété intellectuelle? Possiblement.

C'est tout cela, en partie, mais nous aurions dû aborder ces questions au préalable, et c'est ce qu'il nous reste à faire.

Rapidement, pour terminer, en ce qui concerne l'égalité des chances, je ferai remarquer, tout d'abord, que les radiodiffuseurs bénéficient, en réalité, de toute une série d'avantages par rapport aux services de diffusion en continu, allant des règles de substitution de signaux identiques jusqu'à l'obligation réglementaire de transmission. L'idée qu'en les forçant à payer, nous créerons en quelque sorte des conditions de concurrence équitables... Le fait de participer à ce système depuis pas mal longtemps comporte ses avantages, si bien qu'on se trouve à comparer des pommes et des oranges plus que toute autre chose.

Cela dit, il est probable que le CRTC reconnaisse que les diffuseurs en continu et les radiodiffuseurs ne sont pas identiques et qu'ils doivent tous deux contribuer, mais pas nécessairement de la même manière.

La sénatrice Dasko : Monsieur von Finckenstein, je crains qu'il ne me reste pas beaucoup de temps.

M. von Finckenstein : Pour ce qui est de la référence aux communautés racisées, aux différences, etc., non, il ne s'agit pas d'une simple façade. Une fois qu'elles sont mentionnées dans la loi — évidemment, elles auraient dû y figurer —, mais maintenant qu'elles sont là, lorsqu'on tiendra des audiences, les gens qui y participeront pourront invoquer cet article, entre autres, pour proposer des mesures précises qui devraient être adoptées par le CRTC. Celui-ci aura évidemment à les prendre en considération.

En ce qui a trait au contenu canadien, je suis tout à fait d'accord avec M. Geist. Sur le plan de la différence entre les radiodiffuseurs autorisés et les diffuseurs en ligne, le projet de loi, dans sa forme actuelle, permet d'appliquer les mêmes conditions aux deux, mais j'espère que le CRTC se rendra compte qu'il s'agit de technologies différentes, qui fonctionnent selon des modalités totalement différentes et qui sont commercialisées différemment, et qu'il n'est pas logique de les traiter de la même manière.

Donc, bien qu'ils disposent des mêmes pouvoirs, ils seront visés par des règles différentes. Même si personne ne veut l'admettre, il existe une règle pour les radiodiffuseurs autorisés et une autre pour les diffuseurs en ligne. C'est ainsi qu'il faut procéder. On n'a pas le choix. Ensuite, lorsqu'on établit des règles...

Le président : Je regrette de devoir vous interrompre, mais nous devons passer à un autre intervenant. Merci.

Senator Quinn: Thank you to both witnesses for appearing today. This is fascinating and helpful. Many of my colleagues have expertise in this field, but this is new territory for me.

My concern has been all along — We are in a pre-study, and I just watch how it has proceeded through the House of Commons. You folks have acknowledged it's gone quickly. Witnesses haven't been called, so this is very helpful.

Given that many amendments have just been pushed through without much discussion at all, this committee is going to continue to study this topic in the fall, and I hope both of you gentlemen would be available to come back in the fall when we resume studying this in more detail, because this has been very helpful. Thank you.

Senator Klyne: There are very interesting perspectives here. Unfortunately, I missed the front end of this, but I don't think that I'll be going over something that has been covered already.

This is what I struggle with: In regard to Canada and the critical mass market south of us, the capitalist economy is the most predominant in the current global market of economies. There are four characteristics about that: private property, freedom of choice, profit motivation and competition. I can accept that perhaps this is all about money. I do tend to rely on the idea that the act should rely on market forces.

I'm told the minister's office wants CanCon to be discoverable. I believe it should be sought after. In order to be sought after, you need to have people that actually engage with it, they want to repeat it and refer it to others, and the provider as a good reputation of delivering consistently good content.

Also, to be sought after, there's promotion. Many artists — performing artists, artists generally, on the music and cinema side — they look for that exposure and promotion. They don't look out the window and wonder where the next audience is or attendance is coming from; they go to festivals and tour; they take a residency in Las Vegas.

“Discoverable,” to me, is starting to take on a connotation of foisting content on audiences, hoping that they can lure some into that, whereas with “sought after,” there are creative services that will promote things. Where do you think the money should go? Should it go toward making CanCon “discoverable” and foisting it on audiences, people or markets, hoping for a strike, or should it go toward making CanCon “sought after” in a way that's more methodical, purposeful and promotional?

Le sénateur Quinn : Je remercie les deux témoins d'être des nôtres aujourd'hui. C'est fascinant et utile. Bon nombre de mes collègues possèdent une expertise dans ce domaine, mais c'est tout nouveau pour moi.

Ce qui me préoccupe depuis le début... Notre étude en est à l'étape préliminaire, et je songe à la façon dont cela s'est déroulé à la Chambre des communes. Vous avez reconnu que le tout s'est fait rapidement. Des témoins n'ont pas été entendus. Il est donc très utile que nous ayons ces délibérations.

Puisque de nombreux amendements ont été adoptés sans grandes discussions, le comité continuera d'étudier ce sujet à l'automne, et j'espère que vous serez tous les deux au rendez-vous lorsque nous reprendrons l'étude pour en discuter plus en détail, car vos témoignages ont été très utiles. Je vous remercie.

Le sénateur Klyne : Les points de vue exprimés ici sont très intéressants. Malheureusement, j'ai manqué le début de la discussion, mais je m'abstiendrai de revenir sur quelque chose qui a déjà été abordé.

Voici ce qui me pose problème : en ce qui concerne le Canada et l'imposant marché qui se trouve au sud de notre frontière, c'est l'économie capitaliste qui prédomine le marché économique mondial d'aujourd'hui. Il y a quatre caractéristiques qui définissent cette réalité : la propriété privée, la liberté de choix, la motivation liée aux profits et la concurrence. Je peux accepter que tout cela soit peut-être une question d'argent. J'ai tendance à préconiser l'idée que la loi devrait s'appuyer sur les forces du marché.

On me dit que le cabinet du ministre veut que le contenu canadien soit facile à découvrir. Je crois, pour ma part, qu'il devrait être facile à rechercher. À cette fin, il faut que les gens s'y intéressent, qu'ils veuillent le répéter et le recommander à d'autres, et il faut aussi que le fournisseur ait la réputation de fournir constamment un contenu de bonne qualité.

Pour que le contenu soit facile à rechercher, il faut aussi faire de la promotion. De nombreux artistes — artistes-interprètes, artistes en général dans le domaine de la musique et du cinéma — recherchent cette visibilité et cette promotion. Ils ne restent pas les bras croisés, à se demander d'où viendra le prochain auditoire ou le prochain public; ils participent à des festivals et à des tournées; ils montent sur scène à Las Vegas.

Pour moi, l'expression « facile à découvrir » commence à évoquer un contenu que l'on impose au public, dans l'espoir d'en attirer certains, alors que le terme « facile à rechercher » sous-entend des services créatifs qui permettent de promouvoir des choses. Selon vous, à quoi devrait servir l'argent? Devrait-on l'utiliser pour rendre le contenu canadien « facile à découvrir », quitte à l'imposer aux auditoires, aux gens ou aux marchés, en espérant attirer leur intérêt, ou devrait-on plutôt l'utiliser pour

Mr. von Finckenstein: Senator, regarding promotion, if you're the CRTC, you try not to get in it because promotion means choices, and the choices should be made by the viewers and not by the regulators. So you stay away from promotion.

You make sure there are offerings that people can choose from, et cetera. For instance, in licensed broadcasting, you have specific CanCon; you have to offer so much in prime time, et cetera, and by genre. But all of this still requires a person to want to watch it.

When you go online, of course, a person watches when he wants, how he wants and you can't influence it.

What I've suggested in my amendments, the most you can do as CRTC is to say, "Don't screw around with the algorithms; don't make them show something different than what Canadians want." The algorithms are there, and they indicate that people want to watch this or that, et cetera. Let's take a specific example. Someone watches a lot of British mysteries. There is nothing wrong with the CRTC saying, "The algorithm says this person watches British mysteries, but here are Canadian alternatives that might be interesting." It is still the viewer's choice, but they are being exposed to Canadian alternatives that they may not have been aware of.

That is what the regulation can do. I don't think they can promote. They certainly can't, for online undertakings, demand that something be shown at a certain time or in any way. The whole system functions on the basis of what computers ascertain are people's preferences for what it shows and doesn't show. All you can do is add to that system by also putting forward Canadian alternatives they may wish to look at.

Senator Klyne: That was quite slanted on the online. Can Mr. Geist respond?

The Chair: We are over time. Mr. Geist may respond briefly, as we are well over the four-minute mark.

Mr. Geist: Thanks. I would note two things. First, the former CRTC chair, Jean-Pierre Blais, raised exactly your question a number of years ago, talking about whether there should be some amount of funding allocated towards the discoverability side of the story. The response from many in the Canadian creative

faire en sorte que le contenu canadien soit « recherché » d'une manière plus méthodique, plus ciblée et plus promotionnelle?

M. von Finckenstein : En ce qui a trait à la promotion, le CRTC évite de s'en mêler parce que la promotion signifie des choix, et les choix devraient être faits par les téléspectateurs et non par les organismes de réglementation. Il faut donc rester à l'écart de la promotion.

On doit s'assurer que les gens peuvent choisir parmi diverses options, et cetera. Par exemple, dans le domaine de la radiodiffusion sous licence, il faut respecter des règles précises en matière de contenu canadien; ainsi, on doit offrir une certaine quantité de contenu aux heures de grande écoute, entre autres, et selon le genre. Or, il faut tout de même que les gens veuillent regarder ce contenu.

Sur les plateformes en ligne, bien entendu, les gens regardent ce qu'ils veulent, quand bon leur semble et de la façon qui leur convient. Il n'y a pas moyen de les influencer.

Comme je l'ai proposé dans mes amendements, le mieux que le CRTC puisse faire, c'est dire : « Ne jouez pas avec les algorithmes; ne leur faites pas montrer quelque chose de différent de ce que les Canadiens veulent ». Les algorithmes sont là pour mettre en évidence les intérêts des gens, entre autres. Prenons un exemple précis. Quelqu'un regarde beaucoup de séries policières britanniques. Il n'y a rien de mal à ce que le CRTC dise : « L'algorithme indique que cette personne regarde des séries policières britanniques, mais voici des options canadiennes qui pourraient s'avérer intéressantes. » C'est toujours le téléspectateur qui choisit, mais il est exposé à des options canadiennes qu'il ne connaissait peut-être pas.

Voilà à quoi peut servir le règlement. Je ne pense pas que le CRTC puisse faire de la promotion. Il ne peut certainement pas obliger les entreprises en ligne à montrer un contenu à telle ou telle heure ou de telle ou telle manière. L'ensemble du système fonctionne selon le principe voulant que les préférences des gens dictent ce que les ordinateurs montrent et ne montrent pas. Tout ce que vous pouvez faire, c'est ajouter de la valeur à ce système en proposant également des options canadiennes qui pourraient intéresser les gens.

Le sénateur Klyne : Nous avons surtout parlé du contenu en ligne. Est-ce que M. Geist peut intervenir, lui aussi?

Le président : Votre temps est écoulé. Je vais laisser M. Geist répondre brièvement, car les quatre minutes sont amplement dépassées.

M. Geist : Merci. Je voudrais souligner deux points. Premièrement, l'ancien président du CRTC, Jean-Pierre Blais, avait soulevé exactement la même question il y a quelques années, en parlant de la possibilité de consacrer un certain financement à l'aspect de la découvrabilité. Toutefois, beaucoup

sector was no. They said give us our money to do the production. The money for discoverability should be additive, not replacing the production side. That was their view.

I think you are right, though, that there is an element of saying that if your stuff isn't being seen, then its impact is obviously lessened and we need to be focusing on that.

Secondly, I would emphasize that not only is there little evidence that there is a discoverability problem, the Yale report couldn't find much in the way of any evidence.

I would urge any senator to go on YouTube or Netflix and start with a fresh account and see how quickly the system responds to what you are looking for. I tried it in both English and French on YouTube. Inside of literally a few minutes of watching some videos consistent with my likes, it is recommending more of that.

If we are right that Canadians do want to see more of their stories and content, the incentives are clearly there for these services to do that. In many ways, that is what the algorithm is designed to achieve.

Senator Clement: I want to thank both witnesses. I want to come back to a comment from Professor Geist.

You were talking about emerging artists not necessarily wanting to buttress the system or access anything and who want to be able to pursue their own creativity. I have been talking to emerging artists and creators, and they have the opposite view. Certainly, those with barriers and vulnerabilities really do want that access.

Can you comment on that and whether there is more of a need for those with barriers and why the group that you are referencing would see that as a barrier to them pursuing their creativity?

Mr. Geist: Thank you for the question, senator.

I wouldn't suggest, and I didn't mean to suggest if I did, that it is a barrier. I simply meant that the digital creator side, in particular — those who have found a way to reach audiences and find commercial success on services such as YouTube or TikTok — haven't really seen themselves as being part of this core system. In some ways, bringing them into the system from a regulatory perspective, I think in their view, is simply the wrong way to go.

de créateurs canadiens s'y sont opposés en affirmant qu'ils préféreraient recevoir de l'argent pour la production. Les fonds destinés à la découvrabilité devraient s'ajouter au financement de la production, et non le remplacer. C'était leur point de vue.

Cependant, je pense que vous avez raison de dire que le manque de visibilité d'une œuvre réduit, de toute évidence, son rayonnement. Voilà ce sur quoi nous devons nous concentrer.

Deuxièmement, je tiens à souligner que rien ne laisse supposer qu'il existe un problème de découvrabilité, d'autant plus que le rapport Yale n'a pas révélé beaucoup d'éléments de preuve à cet égard.

D'ailleurs, j'invite tous les sénateurs à créer un nouveau compte sur YouTube ou Netflix pour voir à quel point le système s'adapte rapidement au contenu qu'ils recherchent. J'ai essayé en anglais et en français sur YouTube. Il m'a suffi de regarder une poignée de vidéos correspondant à mes goûts pour que le système m'en recommande d'autres, et ce, littéralement en l'espace de quelques minutes.

Si nous avons raison de dire que les Canadiens veulent voir plus de récits et plus de contenus qui les représentent, les incitations sont clairement là pour que ces services rectifient le tir. À bien des égards, c'est à cela que sert l'algorithme.

La sénatrice Clement : Je tiens à remercier les deux témoins. J'aimerais revenir sur une observation faite par M. Geist.

Vous parliez des artistes émergents qui ne cherchent pas nécessairement à appuyer le système ou à s'en prévaloir et qui veulent être en mesure de s'exprimer avec créativité. J'ai discuté avec des artistes et des créateurs émergents qui pensent le contraire. Chose certaine, ceux qui se heurtent à des obstacles et qui sont en position de vulnérabilité tiennent vraiment à avoir accès au système.

Pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez? Êtes-vous d'avis que ce sont les personnes aux prises avec des obstacles qui ont davantage besoin de cet accès? Pouvez-vous également nous expliquer pourquoi le groupe auquel vous faites allusion considère cela comme un obstacle à l'expression créative?

M. Geist : Je vous remercie de la question, madame la sénatrice.

Je ne veux pas laisser entendre qu'il s'agit d'un obstacle, et j'espère ne pas avoir donné cette impression. Je voulais simplement dire que les créateurs numériques, en particulier — ceux qui ont trouvé le moyen d'atteindre de vastes auditoires et de connaître un succès commercial sur des plateformes comme YouTube ou TikTok — ne se considèrent pas vraiment comme faisant partie de ce système de base. D'une certaine manière, je crois que l'idée de les intégrer au système, dans une perspective réglementaire, ne constitue tout simplement pas, à leur avis, la bonne façon de procéder.

A good example is Oorbee Roy, who goes by the name Aunty Skates. She is 47 years old, of South Indian origin, and has found an audience. She offered what I think was really compelling testimony where she said, “In the past, I haven’t been able to have my voice heard. I have been ignored. I look at the CRTC and nobody there looks like me.”

People who look at the current system feel that they have not been well represented. That is not to say that we shouldn’t be working to change that system to ensure that they are. Those who want to have those opportunities have the ability to do so. To speak to Senator Dasko’s question, that is why the diversity language is really valuable.

One of the other lessons that we have seen through the hearings so far and from the lessons of what takes place online is that the internet user platforms offer opportunities to many diverse voices that simply didn’t exist in the conventional system before.

Trying to impose some of the conventional style regulations on that expression, let’s say through discoverability or through CRTC regulation, is simply inappropriate.

Senator Clement: Thank you.

The Chair: Thank you. Colleagues, we have gone over our allotted hour for our two guests; it was due to the fact they were both informative and interesting. We have a second round of senators who would like to intervene but, unfortunately, old man time has run out.

I would like to thank both our witnesses, Mr. von Finckenstein and Mr. Geist, for their presentations. In the fall, through popular demand, we may have you back for an encore. Thank you very much.

We will suspend now for a couple of minutes to make a change of witnesses. Thank you.

[*Translation*]

The Chair: We’re continuing our preliminary examination of Bill C-11 with our second panel.

We’re pleased to welcome Ms. Michèle Rioux, Professor, Department of Political Science, Université du Québec à Montréal, and Director of the Center for the Study of Integration and Globalization.

We also welcome Mr. Alain Saulnier, Author and Retired Professor of Communication at the Université de Montréal.

Prenons l’exemple d’Oorbee Roy, alias Aunty Skates. Cette femme de 47 ans, qui est originaire de l’Inde du Sud, a su trouver son auditoire. Elle a livré un témoignage que j’ai trouvé fort percutant. Elle a expliqué qu’elle n’arrivait pas à se faire entendre par le passé, qu’elle était laissée pour compte et qu’elle ne se sentait pas représentée au sein du CRTC.

Lorsque les gens jettent un coup d’œil au système actuel, ils n’ont pas l’impression d’être bien représentés. Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas nous efforcer de changer le système pour remédier à la situation. Ceux qui veulent profiter de ces occasions ont la possibilité de le faire. Pour revenir à la question de la sénatrice Dasko, c’est ce qui explique pourquoi le libellé concernant la diversité est d’une grande importance.

L’une des autres leçons que nous avons tirées des séances organisées jusqu’ici et de ce qui se passe en ligne, c’est que les plateformes d’utilisateurs sur Internet offrent des possibilités à de nombreuses voix issues de la diversité, possibilités qui n’existaient tout simplement pas dans le système conventionnel.

Essayer d’imposer certains des règlements de type conventionnel à ce genre d’expression, disons par l’entremise de la découvrabilité ou de la réglementation du CRTC, est carrément inapproprié.

La sénatrice Clement : Merci.

Le président : Merci. Chers collègues, nous avons dépassé l’heure prévue pour nos deux invités. Cela est dû au fait qu’ils étaient tous deux instructifs et intéressants. Nous avons une deuxième série de sénateurs qui aimeraient intervenir, mais, malheureusement, c’est tout le temps que nous avons.

Je tiens à remercier nos deux témoins, M. von Finckenstein et M. Geist, de leurs exposés. À l’automne, à la demande générale, nous pourrions vous faire revenir pour un rappel. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant quelques minutes afin de permettre aux prochains témoins de prendre place. Merci.

[*Français*]

Le président : Nous reprenons la suite de notre examen préalable du projet de loi C-11 avec notre deuxième panel.

Nous avons le plaisir d’accueillir Mme Michèle Rioux, professeure, Département de science politique, Université du Québec à Montréal et directrice du Centre d’études sur l’intégration et la mondialisation.

Nous accueillons également M. Alain Saulnier, auteur et professeur de communication à la retraite de l’Université de Montréal.

Welcome, and thank you for joining us this morning by video conference as we continue our review of the contents of Bill C-11. You have six minutes to make your opening statement, and then we'll proceed to question period with my colleagues.

Michèle Rioux, Professor, Political Science Department, Université du Québec à Montréal, Director of the Center for the Study of Integration and Globalization, as an individual: I am very honoured to be here to tell you about the research I have done on discoverability. I hope it can inform your process.

First of all, I have to say that I have followed the development and implementation of the Yale report and all the bills that have come and gone. I have found these debates very interesting. I must say that, as my colleagues pointed out in the first panel, there is no perfect legislation. I might have some points to make regarding what was said about the old world compared to the new world, namely that we are somewhat between the two worlds — in a world of transition. Obviously, we are moving towards a new world. We cannot use the current law to predict where we are going. Even if we have to be very precise, I think we have to be quite clear-sighted, leave margins and trust the deliberation process to predict what will happen next.

As was said earlier about the internet, I think that we are in a digital transition and we are in the process of making adjustments. Obviously, there are great opportunities for the dissemination of culture, the diversity of cultural expressions and the consumption of products from around the world. I think we should not lose sight of that. Threats also exist, and this is what we have tried to document.

We did a study for France in 2015, which highlighted the importance of opportunities, but also of predictions about cross-cutting guidelines at UNESCO, which could make sure that states move towards regulatory frameworks that ensure the promotion and protection of the diversity of cultural expressions.

When I returned from presenting this study in Europe, I was very concerned about the shape of public policies and regulatory frameworks. How should we evolve to migrate regulatory frameworks and laws to this new world? At that time, I decided to create a laboratory within my centre called the Laboratoire de recherche sur les transformations des industries culturelles à l'ère du commerce électronique. Our first project was to create an indicator for measuring discoverability.

As was said earlier, it is very difficult to define Canadian content. We didn't define what a product was, but we took a basket of Quebec products and lists that our industry partners gave us for music and audiovisuals, and we developed a

Bienvenue et merci de vous joindre à nous ce matin par vidéoconférence, alors que nous poursuivons notre examen de la teneur du projet de loi C-11. Vous avez six minutes pour faire votre déclaration d'ouverture et nous procéderons ensuite à la période de questions avec mes collègues.

Michèle Rioux, professeure, Département de science politique, Université du Québec à Montréal, directrice du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation, à titre personnel : Je suis très honorée d'être ici pour vous parler de la recherche que j'ai faite sur la découvrabilité. J'espère que cela pourra renseigner votre processus.

Premièrement, je dois dire que j'ai suivi l'élaboration et la réalisation du rapport Yale et tous les projets de loi qui se sont succédés. Ce sont des débats que j'ai trouvés très intéressants. Je dois dire que, comme mes collègues l'ont dit dans le premier panel, il n'y a pas de loi parfaite. J'aurai peut-être des éléments à mentionner sur ce qui a été dit par rapport à l'ancien monde comparé au nouveau monde, c'est-à-dire qu'on est un peu entre les deux mondes — dans un monde de transition. Manifestement, on s'en va vers un nouveau monde. On ne peut pas prédire, au moyen de la loi actuelle, où on s'en va. Même s'il faut être très précis, je considère qu'il faut être assez clairvoyant, laisser des marges et faire confiance au processus de délibération pour prévoir la suite des choses.

Comme ce qui a été dit auparavant à propos d'Internet, je pense qu'on est dans une transition numérique et on est en train de faire des ajustements. Évidemment, il y a de grandes occasions de rayonnement de la culture et de diversité des expressions culturelles, et de consommation de produits de partout dans le monde. Je pense qu'il ne faut pas perdre cela de vue. Il y a aussi des menaces, et c'est ce que nous avons essayé de documenter.

Nous avons fait une étude pour la France en 2015, qui soulignait l'importance des possibilités, mais aussi des prédictions quant aux directives transversales à l'UNESCO, qui pourraient assurer le cheminement des États vers des cadres réglementaires qui assurent la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles.

À mon retour, après avoir présenté cette étude en Europe, j'étais très préoccupée justement par la forme des politiques publiques et des cadres réglementaires. Comment devrait-on évoluer pour faire migrer les cadres réglementaires et les lois vers ce nouveau monde? J'ai décidé, à ce moment-là, de créer un laboratoire au sein de mon centre qui s'appelle le Laboratoire de recherche sur les transformations des industries culturelles à l'ère du commerce électronique. Notre premier projet a été de créer un indicateur de mesure de la découvrabilité.

Comme on l'a dit tout à l'heure, il est très difficile de définir le contenu canadien. On n'a pas défini ce qu'était un produit, mais on a pris un panier de produits québécois et des listes que nos partenaires industriels nous ont données en matière de

methodology based on “the presence, the visibility and the representation” or PVR method, which more or less measures what Mr. Geist defined as curated services — because there is an aspect of streaming that is still curation — and recommendation.

The PVR method has enabled us to do harvesting, profiling — as Mr. Geist said earlier — and profile analyses. We also did qualitative studies to analyze platforms, especially those that could pose a problem in Canada in the context of this digital transition to streaming, namely the new ways of consuming.

We found that there are a lot of barriers to discoverability, even though the potential is huge. Our music listings were 75% to 85% present, depending on the platform, because they represent different business models. This percentage dropped dramatically in terms of visibility and even more so in terms of recommendation. We can, of course, have a lot of potential for international outreach, but how do we get out and eliminate these barriers to discoverability?

These barriers are even greater in the audiovisual field, because there are few Canadian films. When we looked at Netflix, Apple TV and others, we found that we were not present at all, and if we are not present, we can neither be seen nor recommended.

This study lasted 18 months. Every day we checked the developments and it didn't change much. I am told that it is fluctuating, but our research is finished and the results I am giving you are from 2018.

We concluded that joint responsibility was necessary to break down these barriers to discoverability. What we mean is that the users have as much responsibility to know that their way of consuming will influence the algorithmic machine, the way the platform will interact with them, as the industry has to adapt to the platform standards. All sorts of processes and practices need to be changed. Quebec had a digital cultural plan that favoured this transition.

There is also the regulatory framework. What you are trying to do now, which is to adjust the legislation, including perhaps some passages that are areas of debate and grey areas, is quite important to remove some of the structural barriers to discoverability, those that cannot be removed simply through consumer choice.

I've heard a lot today about consumer choice. Does the consumer really make a choice? That was the central question. Does the consumer explore the content and discover it, or

musique et d'audiovisuel, et nous avons développé une méthodologie fondée sur le système « présence, visibilité et représentation » (PVR) qui mesure à peu près ce que M. Geist définissait comme la curation — car il y a un aspect de la diffusion en continu qui est quand même une curation — et la recommandation.

La méthode PVR nous a permis de faire du moissonnage, du profilage — comme l'a dit M. Geist tout à l'heure — et également des analyses de profils. Nous avons aussi fait des études qualitatives d'analyse de plateformes, surtout celles qui pouvaient poser problème au Canada dans le cadre de cette transition numérique vers la diffusion en continu, soit les nouvelles façons de consommer.

Nous avons découvert qu'il existe beaucoup de barrières à la découvrabilité, même si le potentiel est énorme. Nos listes de musique étaient présentes de 75 à 85 %, dépendamment des plateformes, parce que ce sont différents modèles d'affaires. Cela chutait radicalement pour ce qui est de la visibilité et encore plus pour la recommandation. Nous pouvons, bien sûr, avoir beaucoup de potentiel de rayonnement à l'international, mais comment sortir et éliminer ces barrières à la découvrabilité?

Ces barrières sont encore plus grandes dans le domaine audiovisuel, parce qu'il y a peu de films canadiens. Lorsque nous nous sommes penchés sur Netflix, Apple TV et d'autres, nous avons constaté que nous n'étions pas du tout présents, et si nous ne sommes pas présents, nous ne pouvons pas être visibles ni recommandés.

Cette étude a duré 18 mois. Tous les jours, nous avons vérifié les évolutions et cela n'a pas beaucoup bougé. On me dit que c'est en train de fluctuer, mais nos recherches sont terminées et les résultats que je vous livre datent de 2018.

Nous en sommes arrivés à une conclusion de coresponsabilité pour faire tomber ces barrières à la découvrabilité. C'est-à-dire qu'il revient autant aux utilisateurs de savoir que leur façon de consommer va influencer la machine algorithmique, la façon dont la plateforme va interagir avec eux, qu'aux industriels de s'adapter aux standards des plateformes. Toutes sortes de processus et de pratiques doivent être modifiés. Le Québec avait un plan culturel numérique qui a favorisé cette transition.

Il y a aussi le cadre réglementaire. Ce que vous essayez de faire actuellement, c'est-à-dire ajuster la loi, y compris peut-être quelques passages qui sont des zones de débat et des zones grises, est assez important pour lever certaines barrières structurelles à la découvrabilité, celles qui ne peuvent pas être levées simplement au moyen des choix des consommateurs.

J'ai beaucoup entendu parler aujourd'hui du choix des consommateurs. Est-ce que le consommateur fait véritablement un choix? C'était la question centrale. Est-ce que

is there an element of curation, intermediation and pressure from different business models, which have become dominant in our societies?

I will conclude by saying that I find the idea of having an evolving regulatory framework capable of innovating over time very interesting. In my opinion, this is the model for the future. Some of the elements contained in Bill C-11 open the door to that and, above all, to a CRTC that plays a more important role in terms of research, so that it can truly document the problems and be in a position to negotiate or engage the transnational undertakings that constitute the GAFAM, which also have everything to gain by adjusting and making Canadian, Quebec and francophone content more discoverable.

Thank you for listening.

The Chair: Thank you very much, Ms. Rioux. Mr. Saulnier, you have the floor.

Alain Saulnier, Author and Retired Professor of Communication, Université de Montréal, as an individual: Thank you, Mr. Chair, for welcoming me to discuss this bill. I retired from teaching journalism at the Université de Montréal. I taught there for 10 years, investigative journalism more specifically. In this context, I became partially interested in the relationship of media and culture with digital giants, as I noticed that our media and culture were increasingly marginalized by the digital superpowers. This expertise led me to publish, last February, a book entitled *Les barbares numériques : résister à l'invasion des GAFAM*, or *The Digital Barbarians — Resisting the GAFAM Invasion*.

I should point out that in a previous life, I was also the director general of information at CBC's radio and television stations.

I was saying that I was very interested in the relationship between culture and our media with the digital giants — American for the most part, let us not forget — these giants, which I describe as barbarians, because they have acted like invaders. They have challenged our borders, our regulations, the authority of the state, our tax system, and produced collateral damage such as disinformation, the radicalization of discourse on social networks, the weakening of our media's business model, while others, like Amazon, are now threatening the existence of our businesses.

In my book, I wrote the following, roughly translated:

This will go down in the history of the Western world as the greatest conquest of the 21st century. What am I referring to? The conquest of the digital universe and our territories by American superpowers. It is in fact the most devastating attack on national sovereignty that countries have experienced in the new millennium.

le consommateur explore le contenu, le découvre, ou est-ce qu'il y a un élément de curation, d'intermédiation et de pression des différents modèles d'affaires, qui sont devenus dominants dans nos sociétés?

Je conclurai en disant que je trouve très intéressante l'idée d'avoir un cadre réglementaire évolutif capable d'innover au fil du temps. C'est, à mon avis, le modèle de l'avenir. Certains éléments contenus dans le projet de loi C-11 ouvrent la porte à cela et surtout, à un CRTC qui joue un rôle plus important sur le plan de la recherche, de façon à pouvoir documenter véritablement les problèmes et être en mesure de négocier ou d'engager les entreprises transnationales que sont les GAFAM, qui ont aussi tout à gagner en s'ajustant et en rendant le contenu canadien, québécois et francophone plus découvrable.

Merci de votre écoute.

Le président : Merci beaucoup, madame Rioux. Monsieur Saulnier, vous avez la parole.

Alain Saulnier, auteur et professeur de communication (à la retraite), Université de Montréal, à titre personnel : Merci, monsieur le président, de m'accueillir pour l'étude de ce projet de loi. J'ai pris ma retraite de l'enseignement du journalisme à l'Université de Montréal. J'y ai enseigné 10 ans, plus précisément le journalisme d'enquête. Dans ce cadre, je me suis partiellement intéressé à la relation des médias et de la culture avec les géants numériques, car je constatais que nos médias et notre culture étaient de plus en plus marginalisés par les superpuissances numériques. Cette expertise m'a amené à publier en février dernier un livre intitulé *Les barbares numériques : résister à l'invasion des GAFAM*.

Je vous signale que dans une vie antérieure, j'ai aussi été directeur général de l'information à la radio et à la télé de Radio-Canada.

Je disais que je m'intéressais beaucoup à la relation entretenue entre la culture et nos médias avec les géants numériques — américains pour la plupart, il faut s'en souvenir —, ces géants, que je qualifie de barbares, car ils ont agi comme des envahisseurs. Ils ont défié nos frontières, nos réglementations, l'autorité de l'État, notre système fiscal et produit des dommages collatéraux comme la désinformation, la radicalisation des discours sur les réseaux sociaux, l'affaiblissement du modèle d'affaires de nos médias, tandis que d'autres, comme Amazon, menacent aujourd'hui l'existence de nos commerces.

Dans mon livre, j'écris :

L'Histoire du monde occidental retiendra qu'il s'agit de la plus importante conquête du XXI^e siècle. De quoi s'agit-il? De la conquête de l'univers numérique et de nos territoires par les superpuissances américaines. En fait, il s'agit de la plus écrasante attaque à la souveraineté nationale qu'aient connue les États dans ce nouveau millénaire.

That is why I believe that countries and their institutions must take the appropriate steps to protect our media and our culture. The problem is that we have not understood that, for us francophones, this invasion into our territory by the digital giants has led to the marginalization of our media, our language and our culture.

We must always remember that these giants are predominantly American. We have to resist this invasion. I think the current Bill C-11 truly offers a way to do this. There will be other ways of resisting GAFAM — I hope — but this offers a way to regulate our cohabitation with the American media giants. Putting foreign and Canadian digital companies on the same footing is essential. Giving the CRTC the power to regulate all digital activities related to culture and communications can encourage healthy cohabitation between these digital giants and our companies, creators and the public. Requiring these superpowers to reinvest a significant portion of their Canadian revenues into local creation and production is one way of supporting our cultural sector and media. Above all, it is the right way to counter the American content that dominates these platforms.

So what should we do? Protect our cultural sovereignty. Not doing anything will lead us back to chaos, and we will not win at that game. Not doing anything will let these digital giants and their definition of market forces dictate what is good or bad for us. Thus far, they have refused to recognize the authority of the state. As we have seen, they have failed in self-discipline, in the role of the great content regulator. False information has piled up like their record profits.

Canada has always been able to react to American companies that wanted to flood our territory with their cultural content. That is why the CBC was created in 1936 and why the CRTC was given the power to regulate communications. In 1952, the government created CBC/Radio-Canada television, once again to counter the invasion of American television content into our territory. Unfortunately, the CRTC dropped the ball in 1997 when it decided not to monitor the internet in order to allow for its growth. And expand it did, that is for sure. Nowadays, people under 35 swear by the social networks and platforms of these American giants. They get their information from social networks, which weakens our media. YouTube is now their main access point for music. How many of the 10,000 most popular performers in Quebec are from Quebec? According to analysis, they account for 8%, and just 6% in French. Try to find the music of Hubert Lenoir or Ariane Moffat on their top list. How can singers make a living when they earn just 5¢ each time someone listens to them on YouTube?

C'est la raison pour laquelle je considère que les États et leurs institutions doivent prendre les mesures appropriées afin de protéger nos médias et notre culture. Le problème, c'est qu'on n'a pas saisi que pour nous, francophones, cette invasion des géants numériques sur notre territoire a eu comme conséquence de marginaliser nos médias, notre langue et notre culture.

Rappelons-nous toujours que ces superpuissances sont majoritairement américaines. Il faut résister à cette invasion. Je considère que l'actuel projet de loi C-11 est un véritable moyen de le faire. Il y aura d'autres mesures pour résister aux GAFAM — je le souhaite —, mais déjà, voilà une façon de réguler la cohabitation entre les géants numériques américains et nous. Mettre sur un même pied les entreprises numériques étrangères et canadiennes est fondamental. Donner le pouvoir au CRTC de réguler toute l'activité numérique en matière de culture et de communication peut favoriser une saine cohabitation entre ces géants numériques et nos entreprises, nos créateurs et le public. Obliger ces superpuissances à réinjecter une proportion importante de leurs chiffres d'affaires réalisés au pays dans le domaine de la création et de la production, faite par des gens d'ici, est une façon de soutenir notre milieu de la culture et nos médias. C'est surtout la bonne manière de contrer l'imposition des contenus américains qui dominent ces plateformes.

Que devons-nous faire, alors? Protéger notre souveraineté culturelle. Ne rien faire, c'est revenir à un chaos, et à ce jeu, nous ne gagnerons pas. Ne rien faire, c'est laisser ces géants numériques et leur définition de la loi du marché dicter ce qui est bon et mauvais pour nous. À ce jour, ils refusent de reconnaître l'autorité de l'État. On l'a vu, ils ont échoué dans l'autodiscipline, dans le rôle de grand régulateur de contenu. Les fausses informations se sont accumulées tout comme leurs profits records.

Le Canada a toujours su réagir lorsque les entreprises américaines ont voulu inonder notre territoire de leurs contenus culturels. En 1936, c'est la raison pour laquelle Radio-Canada a été créée et la raison pour laquelle on a donné au CRTC ce pouvoir de réglementation dans le domaine des communications. En 1952, le gouvernement a créé la télévision de Radio-Canada/CBC, encore pour contrer l'invasion des contenus de la télévision américaine sur notre territoire. Malheureusement, en 1997, le CRTC a échappé la balle lorsqu'il a décidé de ne pas s'occuper d'Internet pour favoriser son essor. L'essor est venu, c'est le moins qu'on puisse dire. De nos jours, les moins de 35 ans ne jurent que par les réseaux sociaux et les plateformes de ces géants américains. Ils s'informent par le truchement des réseaux sociaux, ce qui affaiblit nos médias. YouTube constitue maintenant leur principale porte d'entrée vers la musique. Quelle est la part des interprètes québécois parmi les 10 000 interprètes les plus populaires au Québec? Selon les analyses, c'est 8 %, et en français, c'est 6 %. Essayez de découvrir la musique de Hubert Lenoir ou d'Ariane Moffat dans leur *top list*. Comment vivre de la chanson quand on sait qu'une écoute sur YouTube procure 5 ¢ à son auteur ou son autrice?

Another source of concern is that, for the first time in our history, conventional television has now been overtaken by listening platforms such as Netflix, Amazon and Disney+. According to the Media Technology Monitor, 70% of anglophones and 58% of francophones in Canada are Netflix subscribers. It is now the main access point for television series and movies, but not our productions. So now we have to go back to the same exercise as in 1936 and 1952. We have to find ways to protect and support our culture. It is a big challenge, especially for francophones. According to Statista, 63.7% of internet sites in the digital world are in English, while just 3.3% are in French.

The current Broadcasting Act was enacted in 1991 under the leadership of Marcel Masse, a Conservative minister. That was long before the internet and the American digital giants.

Today these giants want to set their own rules and defy ours. As we can clearly see, they are undertaking a massive lobbying effort and joining forces against countries wishing to establish healthy cohabitation between us and them. To my mind, it is not up to the media giants' shareholders to impose their rules and cultural content on us, pushing ours to the sidelines. That is why we must act now. Bill C-11 must be passed. Let us stop dithering.

As I wrote, it might be late, but not too late.

The Chair: Thank you, Mr. Saulnier. I have a list of senators who would have questions. May I remind you to be brief, if possible. You have about four minutes.

Senator Miville-Dechêne: Thank you to our two witnesses. In the interest of transparency, let me say that I was a colleague of Alain Saulnier. He became my boss at Radio-Canada.

Thank you for your presentations. My question pertains to the feasibility of Bill C-11. Regarding the Netflixes of the world, there is not as much controversy. We understand that they will contribute to a fund and that there will be Canadian production. As you know, no country, not even France, has tried to affect the discoverability of music on channels such as YouTube, and that is unprecedented. How do you think we will be able to do it? The government has ruled out algorithms. Musicians do not just want to be paid, they also want to be listened to. How specifically will we achieve that? Perhaps Mr. Saulnier can begin, and then Ms. Rioux. Whatever you prefer.

Une autre source d'inquiétude : pour la première fois de notre histoire, la télévision traditionnelle est maintenant déclassée par les plateformes d'écoute comme Netflix, Amazon et Disney+. Selon l'Observateur des technologies médias, 70 % des anglophones et 58 % des francophones au pays sont abonnés à Netflix. C'est désormais le principal accès pour regarder les téléseries et le cinéma, mais pas nos créations. Aujourd'hui, nous devons donc nous livrer au même exercice qu'en 1936 et en 1952. Nous devons nous donner les moyens de protéger et de soutenir notre culture. Le défi est grand, en particulier pour la francophonie. Soulignons que selon Statista, 63,7 % des sites Internet dans le monde numérique sont en anglais, tandis que 3,3 % sont en français.

L'actuelle Loi sur la radiodiffusion a été adoptée grâce au leadership de Marcel Masse, un ministre conservateur, en 1991. Bien avant Internet et les superpuissances numériques américaines.

Aujourd'hui, ces géants veulent établir leurs propres règles du jeu et défient les nôtres. Ils exercent, on le sent et on le voit bien, un immense lobbying et se liguent contre la volonté des États d'établir une saine cohabitation entre eux et nous. À mon avis, il n'appartient pas aux actionnaires des géants numériques de nous imposer leurs règles du jeu et leurs contenus culturels, écartant les nôtres sur la voie d'évitement. C'est pourquoi il faut agir maintenant. Le projet de loi C-11 doit être adopté. Arrêtons de tergiverser.

Comme je l'ai écrit : « Il se fait tard, mais il n'est pas trop tard. »

Le président : Merci, monsieur Saulnier. J'ai une liste de sénateurs qui désirent poser des questions. Je tiens à souligner que, si possible, il faut être concis. Vous disposez d'environ quatre minutes.

La sénatrice Miville-Dechêne : Merci à nos deux invités. Je dois préciser, en toute transparence, que j'ai été la collègue d'Alain Saulnier. Il était devenu mon patron à Radio-Canada.

Je vous remercie de vos exposés. Ma question concerne la faisabilité du projet de loi C-11. En ce qui concerne les Netflix de ce monde, la controverse est moindre. On se dit qu'ils vont contribuer à un fonds et qu'il y aura de la production canadienne. Toutefois, c'est sur le sujet de la musique que je veux vous amener. Comme vous le savez, aucun pays, même pas la France, n'a essayé de modifier la découvrabilité de la musique sur des chaînes comme YouTube, et c'est sans précédent. Comment pensez-vous qu'on pourra y arriver? Les algorithmes ont été exclus par le gouvernement. Les musiciens ne veulent pas juste de l'argent, ils veulent aussi être écoutés. Comment arriver à cela, concrètement? M. Saulnier pourra peut-être commencer, puis Mme Rioux suivra. C'est comme vous voulez.

Mr. Saulnier: Specifically, it goes without saying that we will always need a strategy to support the culture sector, especially for vocal music. Without the CRTC and its regulations, French-language vocal music would certainly have lost a lot of presence on the radio waves in the 1970s, 1980s and successive years.

There are measures. That means that a fund to support creation is necessary, especially for the smaller “nations,” such as the francophone minority, Acadians, and the First Nations even more so. That support must be provided by our governments, our heritage departments, our culture departments, in Quebec and elsewhere.

I am not an expert on algorithms, I have to admit, but I think we should find a way to ensure greater discoverability. I will let Ms. Rioux continue.

Ms. Rioux: The ambition of the laboratory under my direction was, in fact, to demonstrate the possibility of a discoverability assessment technique. Our entire conceptual framework was designed to become operational. We made presentations throughout Canada and to the CRTC, which was very interested. A laboratory like mine has modest means, and from a political point of view, it cannot engage in discussions with the big companies of this world. I think it would be quite possible to start discussions with Deezer, Spotify and YouTube about a method that could be developed, and each business model and company would need to be included in that discussion.

In Europe, this is done for the audiovisual field. The political considerations are quite different, but when it comes to quotas, contributions and European directives, the same could be done for music. We are part of a research centre with collaborators in France; with the Quebec-France mission, they are setting up research with computer firms to develop these methods and then integrate them into legislation.

Senator Simons: I have a question for Professor Rioux.

[English]

I should say up front that Professor Rioux has been very helpful to me over the last two years in discussing discoverability and algorithms.

We live in a world controlled by algorithms. The days when we got the *TV Guide* and watched passively what was scheduled are long gone. These algorithms are proprietary. The companies own them. They guard very carefully the secrets that go into their algorithmic formulas. I don't think it is reasonable for the

M. Saulnier : Concrètement, il va sans dire qu'il faudra toujours une stratégie de soutien au milieu culturel, en particulier au domaine de la chanson. Sans le CRTC et sans la réglementation, la chanson francophone aurait sans doute perdu beaucoup d'espace dans la sphère radiophonique au cours des années 1970, 1980 et suivantes.

Des mesures existent. Ce qui veut dire qu'un fonds en appui à la création est nécessaire et particulièrement en ce qui concerne les petites « nations », comme la minorité francophone, les Acadiens, et les Premières Nations encore davantage. Cet appui est nécessaire de la part de nos gouvernements, de nos ministres du Patrimoine, de nos ministres de la Culture, au Québec et ailleurs.

Je ne suis pas un expert des algorithmes, je dois le reconnaître, mais il me semble qu'on devrait trouver une façon d'assurer une plus grande découvrabilité. Je vais laisser Mme Rioux compléter.

Mme Rioux : Le laboratoire qui est sous ma direction avait l'ambition, justement, de démontrer la possibilité d'une technique d'évaluation de la découvrabilité. Tout notre cadre conceptuel était conçu pour devenir opérationnel. On a fait des représentations un peu partout au Canada et devant le CRTC, qui était très intéressé. Un laboratoire comme le mien a des moyens modestes, et d'un point de vue politique, il ne peut pas engager la discussion avec les grandes entreprises de ce monde. Je crois qu'il serait tout à fait possible d'engager la discussion avec Deezer, Spotify et YouTube au sujet d'une méthode qu'on pourrait développer et faire en sorte que chaque modèle d'affaires et d'entreprise puisse engager cette discussion.

En Europe, on le fait pour le domaine de l'audiovisuel. Les considérations politiques sont bien différentes, mais pour ce qui est des quotas, des contributions et des directives européennes, on pourrait en faire autant pour la musique. Nous faisons partie d'un centre de recherche avec des collaborateurs, en France, qui avec la mission Québec-France, met sur pied des recherches en collaboration avec des firmes informatiques pour développer ces méthodes et ensuite les utiliser sur le plan réglementaire.

La sénatrice Simons : J'ai une question pour la professeure Rioux.

[Traduction]

Je dois dire d'emblée que la professeure Rioux m'a beaucoup aidé au cours des deux dernières années à approfondir la question de la découvrabilité et des algorithmes.

Nous vivons dans un monde contrôlé par les algorithmes. L'époque où nous recevions le *TV Hebdo* et regardions passivement ce qui était programmé est révolue depuis longtemps. Ces algorithmes sont des propriétés exclusives. Ils appartiennent aux entreprises. Ces dernières gardent très

government to control the algorithms, but do you think, Professor Rioux, that there is a way that we could demand more transparency and more information about what the algorithms are showing preference towards? One of the problems isn't just the discoverability of Canadian content; it is that algorithms, particularly on YouTube, will tend to raise to the surface the most divisive, hateful and controversial things, because they get more clicks.

Do you think there is a way that the government could demand more transparency to let us understand how these algorithms are working on us?

Ms. Rioux: Yes, of course. I think the government should do this and must do this. I have been interested in the world of data governance for the last three or four years, because I have been studying the discoverability problems and the barriers, and part of it is the functioning of the algorithms. Those algorithms promise to be very neutral and very powerful and market-oriented and neutral in that way, but, actually, there is a large literature about the fact that algorithms are biased and that we should look into the workings of algorithms and their results and their consequences.

I think it is the future. It is the future, not only in terms of transparency, but acknowledging the fact that the wealth that is generated by data — our data — is being taken from us without any — Of course, this question is evolving; there is a debate about that. However, I think we should and must do something more important, not only for protecting individuals, which is something that a lot of people are talking about, but also protecting the public interest and public policy objectives.

Senator Simons: Because at the end of the day, a channel like Prime, sure, it is selling you movies, but really it is part of a whole integrated Amazon marketing — I mean, they are really selling our data more than they are selling the entertainment content.

Ms. Rioux: Yes, and I call that the information asymmetry, and it is based on the exploitation of our data.

There is a point that you made that I want to emphasize, and that is that they have invaded — as Alain Saulnier said earlier — our culture and industry without asking any permission.

At the same time, they are not culturally specialized. They are taking the role of cultural industries, people that are specialists, and sometimes by integrating some of them — so I'm not saying that they are not doing a good job — but the fact is, these companies have a restructuring effect, and they may not be

soigneusement les secrets des formules de leurs algorithmiques. Je ne pense pas qu'il soit raisonnable pour le gouvernement de contrôler les algorithmes, mais pensez-vous, professeure Rioux, qu'il existe un moyen d'exiger plus de transparence et plus d'information sur ce vers quoi les algorithmes tendent? L'un des problèmes n'est pas seulement la découvrabilité du contenu canadien. Le problème, c'est que les algorithmes, en particulier sur YouTube, ont tendance à faire remonter à la surface les choses les plus controversées, les plus haineuses et les plus aptes à semer la discorde, parce que ces choses obtiennent plus de clics.

Pensez-vous qu'il y aurait une façon pour le gouvernement d'exiger plus de transparence pour nous permettre de comprendre comment ces algorithmes opèrent sur nous?

Mme Rioux : Oui, bien sûr. Je pense que le gouvernement devrait le faire et qu'il doit le faire. Je m'intéresse au monde de la gouvernance des données depuis trois ou quatre ans, parce que j'ai étudié les problèmes de découvrabilité et les barrières, et une partie de cela est le fonctionnement des algorithmes. Ces algorithmes promettent d'être très neutres et très puissants, orientés vers le marché et neutres à cet égard, mais, en fait, il existe une abondante littérature sur le fait que les algorithmes sont partiels et que nous devrions nous intéresser à leur fonctionnement, à leurs résultats et aux conséquences qu'ils peuvent avoir.

Je pense que c'est l'avenir. C'est l'avenir, non seulement en ce qui a trait à la transparence, mais en reconnaissant le fait que la richesse générée par les données — nos données — nous est enlevée sans aucune... Bien sûr, c'est une question qui évolue et qui fait l'objet de débats. Cependant, je pense que nous devrions et que nous devons faire quelque chose de plus, non seulement pour protéger les individus, ce dont beaucoup de gens parlent, mais aussi pour protéger l'intérêt public et les objectifs des politiques publiques.

La sénatrice Simons : Parce qu'en fin de compte, une chaîne comme Prime vous vend bien sûr des films, mais en réalité, elle fait partie de tout un marketing intégré d'Amazon. Ce que je veux dire, c'est qu'en fait, ce qu'ils vendent, ce sont nos données; plus encore que le contenu de divertissement.

Mme Rioux : Oui. C'est ce que j'appelle l'asymétrie de l'information, et elle est basée sur l'exploitation de nos données.

Il y a un point que vous avez soulevé et sur lequel je veux insister, à savoir qu'ils ont envahi — comme Alain Saulnier l'a dit plus tôt — notre culture et notre industrie sans demander la moindre permission.

Or, ce ne sont pas des spécialistes de la culture. Ces sociétés prennent le rôle des industries culturelles, des gens qui sont des spécialistes, et parfois en intégrant certains d'entre eux — donc je ne dis pas qu'elles ne font pas un bon travail. Sauf qu'en pratique, elles opèrent un effet de restructuration et le fait est

specialized in sensitive identity, community and symbolic messages. I think it is very important what you said.

[*Translation*]

Senator Cormier: My question is for our two witnesses, whom I thank for being here. I do not want to caricature the various discussions. However, when I think about what we hear, I see several visions confronting each other: the vision of protecting minorities against the majority; the pro-regulation vision against free recourse; the more generational vision. We also talked about emerging artists.

Fundamentally, I feel as if there is a vision problem: How are we going to ensure that our Canadian culture is protected and that it is present on digital platforms?

With respect to Bill C-11, what adjustments should be made? I would like to hear from you, particularly on the issue of emerging artists, because according to some comments, they are against regulations that might curtail their creative freedom and access to markets. I'd like to hear from both of you on these issues.

Mr. Saulnier: I've had a lot of discussions with emerging artists, I've sat as co-chair of Culture Montréal's digital Montreal commission, and I can tell you that this is not the view I've heard. There's been a lot of noise about this position over the last few months by some organizations, but as far as the situation in Quebec is concerned, that's not what I heard.

So, I think it's possible to deal with being an emerging artist and also be present on the different platforms that are available to us.

Ms. Rioux: As far as I'm concerned, I think it's really a concentration issue. In 2015, when I talked about the study I did for France, I put a lot of emphasis on the word "opportunity" because France wanted me to mention the dangers and the threat of GAFAs. I thought that went too far. There was a lot of opportunity, and relevant public policies and international conventions also had to take into account the incredible opportunities of the internet and its new platforms, platform capitalism. We shouldn't demonize these platforms; rather, we need to raise awareness about economic concentration and the effect on asymmetries that already existed before, but which are exacerbated or accentuated by concentration.

qu'elles ne sont pas forcément spécialisées dans les messages névralgiques en matière d'identité, d'appartenance et de symbolique. Je pense que ce que vous avez dit est très important.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse à nos deux témoins, que je remercie d'être présents. Je ne voudrais pas caricaturer les discussions autour des séances. Toutefois, en réfléchissant à ce qu'on entend, je vois plusieurs visions se confronter : celle de la protection des minorités contre la majorité; la vision proréglementation contre le libre recours; la vision plus générationnelle. On a parlé aussi des artistes émergents.

Fondamentalement, j'ai l'impression qu'il y a un problème de vision : comment allons-nous nous assurer de la protection de notre culture canadienne et de sa présence dans les plateformes numériques?

En ce qui concerne le projet de loi C-11, quels sont les ajustements qui devraient être faits? J'aimerais vous entendre, particulièrement sur la question des artistes émergents, parce que d'après certains commentaires, ils ne voudraient pas de réglementation pour laisser libre cours à leur créativité et à l'accès aux marchés. J'aimerais vous entendre tous les deux sur ces sujets.

M. Saulnier : J'ai beaucoup discuté avec des artistes émergents, j'ai siégé à titre de coprésident de la Commission du Montréal numérique de Culture Montréal, et je peux vous dire que ce n'est pas le point de vue que j'ai entendu. Il y a eu beaucoup de tapage autour de cette prise de position, au cours des derniers mois par certaines organisations, mais en ce qui concerne la situation au Québec, ce n'est pas ce que j'ai entendu.

Alors, je pense qu'il est possible de composer avec le fait d'être un artiste émergent et de pouvoir être présent à l'intérieur des différentes plateformes qui nous sont proposées.

Mme Rioux : En ce qui me concerne, je pense que c'est vraiment un problème de concentration. En 2015, lorsque j'avais parlé de l'étude que j'avais faite pour la France, je mettais beaucoup d'emphase sur le mot « opportunité » parce que la France voulait que je mentionne les dangers et la menace des GAFAs. J'ai trouvé que cela était allé trop loin. Il y avait beaucoup d'occasions, et les politiques publiques et les conventions internationales de ce monde devaient aussi se pencher sur les possibilités incroyables qu'offrent Internet et ses nouvelles plateformes, le capitalisme de plateformes. Il ne faut pas diaboliser ces plateformes, mais il faut plutôt conscientiser les gens sur la concentration économique et l'effet sur les asymétries qui existaient déjà auparavant, mais qui sont exacerbées ou accentuées par la concentration.

I saw a study last week — I could send it to you — that mentions that concentration by GAFAs, of which there are only four or five, controls the entire data market; that has consequences for the redistribution of revenues from the information streams and services that flow on the internet.

I have become aware, over the last five years, of issues that have evolved. I think that we need to document the issues, analyze these problems and not necessarily say that we need to regulate everything. However, when there are problems, we must be able to act.

Senator Cormier: Thank you.

[*English*]

Senator Wallin: I get a little nervous when I hear discussions about governments forcing algorithms to push specific content forward. We see what state broadcasters do in Russia and China, and those are issues that are problematic. Let's just say that the government decides to force algorithms to carry or push forward specific content. In the context of this discussion, French-speaking content or French cultural content. Even if you push it forward, even if you fund it, you still can't make people watch it. These algorithms already respond to people's behaviour. How do you think this will help the issue in the end? I would like to hear from both of you.

Ms. Rioux: Thank you for the question. I'm also afraid of government authority on the internet. Of course, we're all afraid of that and we don't want that. That's the least of our desires. What the problem is right now is that we have to understand that we need to increase freedom and diversity. It is proactive and fighting discrimination, in a sense. You're reversing the authority that is being exercised by the transnational private sector to respect certain policy objectives. I think this is very democratic and non-authoritative.

Of course, you can only create potential for discoverability. You cannot oblige discoverability; you cannot feed people things. I don't see anything in Bill C-11 in that regard. If there were, I would not support it.

[*Translation*]

Mr. Saulnier: I would like to add something. If we rely on the law of the market, as some would have us do, it means that you have four huge companies that will determine what content should be offered according to how they dictate and organize that content.

J'ai vu une étude la semaine dernière — je pourrais vous la faire parvenir — qui mentionne que la concentration sur le plan des GAFAs, qui ne sont que quatre ou cinq, contrôle tout le marché des données, et cela a des conséquences sur la redistribution des revenus des flux d'information et des services qui circulent sur Internet.

J'ai pris conscience, au cours des cinq dernières années, de problématiques qui ont évolué. Je pense qu'il faut documenter les problèmes, analyser ces problèmes et ne pas nécessairement dire qu'il faut tout réglementer. Cependant, lorsqu'il y a des problèmes, il faut être en mesure d'agir.

Le sénateur Cormier : Merci.

[*Traduction*]

La sénatrice Wallin : Cela me met un peu mal à l'aise lorsque j'entends des discussions sur les gouvernements qui forcent les algorithmes à faire avancer un contenu particulier. Nous voyons ce que font les radiodiffuseurs d'État en Russie et en Chine, et ce sont des questions qui posent problème. Supposons simplement que le gouvernement décide de forcer les algorithmes à transmettre ou à pousser un contenu particulier — et, pour les besoins de la présente discussion, disons qu'il s'agit d'un contenu francophone ou d'un contenu culturel français. Même si vous le diffusez, même si vous le financez, vous ne pouvez pas obliger les gens à le regarder. Ces algorithmes répondent déjà au comportement des gens. Comment pensez-vous que cela aidera à arranger les choses au final? J'aimerais avoir votre avis à tous les deux.

Mme Rioux : Merci de la question. J'ai moi aussi peur de voir l'autorité du gouvernement s'exercer dans l'Internet. Bien sûr, nous avons tous peur de cela et ce n'est pas ce que nous voulons. C'est le cadet de nos souhaits. Le problème actuel, c'est que nous devons comprendre qu'il faut accroître la liberté et la diversité. Dans un certain sens, c'est une démarche proactive et une lutte contre la discrimination. Il s'agit de renverser l'autorité exercée par le secteur privé transnational afin de concrétiser certains objectifs stratégiques. À mon sens, c'est une démarche très démocratique et non autoritaire.

Bien sûr, vous ne pouvez que créer un potentiel de découvrabilité. On ne peut pas forcer la découverte; on ne peut pas imposer des choses aux gens. Or, je ne vois rien dans le projet de loi C-11 à cet égard. Si c'était le cas, je ne l'appuierais pas.

[*Français*]

M. Saulnier : J'aimerais ajouter quelque chose. Si on se fie à la loi du marché, comme certains voudraient qu'on le fasse, cela signifie que vous avez quatre immenses entreprises qui détermineront les contenus qui devront être proposés selon leur façon de dicter et d'organiser ces contenus.

I don't think it's reasonable for any country to accept that. It is rather reasonable to want to frame and promote a healthy cohabitation between the digital giants, the public and the Canadian state. So, in a way, I think it is normal that we do so. Otherwise, the other option would be to do nothing. What would doing nothing mean? It would mean letting the shareholders of these gigantic companies dictate how they define content.

[English]

Senator Wallin: My point is that you can impose CRTC-designated rules more easily on a television network that has domestic boundaries, but the internet is a global entity. It's very hard to force discoverability internationally. I don't know how you would set up a border, a digital border, on the 49th or any other place.

Ms. Rioux: The beautiful thing about the internet, and I truly believe this, even though I may sound like I like a national barrier, but I like the fact that we have a transnational space. I've been working on internet governance since 2003, and I've been advocating for a non-fragmented internet. The idea is not to break the internet from the capacity and the potential free flow of information. We want that. This is exactly what we want to preserve.

If we don't regulate the internet right now, the exact opposite is going to happen. It's going to be fragmented by these companies that are right now actually closing the internet. The internet is supposed to be open, but these companies are closing it. That's what I've been advocating against in other fora.

When we look at Europe, they have been doing this. I just saw a report about how on Netflix, 30% of their content hails from content in almost all major markets, and it says it does not hurt its business model. I think that Netflix and also Amazon are adjusting to these quotas. Technically, it's acceptable and feasible. For them, politically and business-wise, it also seems to be acceptable. That would be my answer.

Senator Manning: Once again, I want to thank our witnesses for aiding and assisting us in our pre-study. As a Newfoundlander and Labradorian, I'm concerned very about culture and heritage as well, and certainly in its promotion in any way, shape or form. I have a couple of concerns, and I want to get back to something that Senator Miville-Dechêne mentioned earlier, and I stand to be corrected.

No other country has touched discoverability for artists on YouTube. We're setting a precedent. That may be good and well in the short term, but what happens if other countries decide to

Je ne pense pas que ce soit raisonnable d'accepter cela pour quelque État que ce soit. Il est plutôt raisonnable de vouloir encadrer et favoriser une saine cohabitation entre les géants numériques, le public et l'État canadien. Alors, d'une certaine manière, je pense que c'est normal qu'on le fasse. Sinon, l'autre option serait de ne rien faire. Ne rien faire, qu'est-ce que cela signifierait? Ce serait laisser les actionnaires de ces immenses entreprises dicter leur façon de définir les contenus.

[Traduction]

La sénatrice Wallin : Ce que je veux dire, c'est que vous pouvez imposer plus facilement des règles désignées par le CRTC à un réseau de télévision qui a des frontières nationales, mais l'Internet est une entité mondiale. Il est très difficile d'imposer la découvrabilité à l'échelle internationale. Je ne sais pas comment vous pourriez établir une frontière, une frontière numérique, sur le 49^e ou à tout autre endroit.

Mme Rioux : Ce qu'il y a de beau avec l'Internet — et je crois vraiment à cela même si j'ai l'air d'aimer l'idée d'une barrière nationale —, c'est le fait que nous ayons un espace transnational. Je travaille sur la gouvernance de l'Internet depuis 2003, et je plaide pour un Internet non fragmenté. L'idée n'est pas d'amputer Internet de sa capacité et de son potentiel en ce qui concerne la libre circulation de l'information, parce que c'est cette capacité et ce potentiel que nous voulons. C'est exactement ce que nous voulons préserver.

Si nous ne régulons pas l'Internet dès maintenant, c'est exactement le contraire qui va se produire. Il va être fragmenté par ces entreprises qui sont en fait en train de le fermer. L'Internet est censé être ouvert, mais ces entreprises le ferment. C'est contre cela que j'ai plaidé sur d'autres tribunes.

En Europe, c'est ce qu'ils font. Je viens de voir un rapport sur le fait que sur Netflix, 30 % du contenu provient du contenu de la quasi-totalité des grands marchés, et qui affirme que cela ne nuit pas à son modèle économique. Je pense que Netflix et aussi Amazon s'adaptent à ces quotas. Techniquement, c'est acceptable et faisable. Pour eux, la chose semble également acceptable d'un point de vue politique et commercial. Voilà ma réponse.

Le sénateur Manning : Encore une fois, je tiens à remercier nos témoins de nous avoir prêté main-forte pour notre étude préalable. En tant que Terre-Neuvien et Labradorien, je suis également très préoccupé par la culture et le patrimoine et, assurément, par la promotion qu'on en fait sous quelque forme que ce soit. J'ai quelques préoccupations, et je veux revenir sur une chose que la sénatrice Miville-Dechêne a mentionnée plus tôt. Je suis prêt à être repris si je fais fausse route.

Aucun autre pays n'a abordé la question de la découvrabilité des artistes sur YouTube. Nous sommes en train de créer un précédent. C'est peut-être une bonne chose à court terme, mais

reciprocate the legislation that we are looking at here in Canada? While it would promote artists and our culture and heritage within Canada, I'm wondering, if other countries start doing the same thing, are we limiting the success of our artists globally? I will use Justin Bieber as an example. I'm sure there are many others in a global market.

If other countries do the same thing we're doing, what would that do to our artists here in Canada?

Ms. Rioux: I can start if you want. I think it's important in this global internet to have strong international cooperation. I think if other countries start to follow Canada in that way, there should be cooperation and agreed principles and, of course, negotiation. I think that GAFAs — Google, Apple, Facebook and Amazon and other companies like them — would probably like to have a negotiated international response. They don't like the red tape. That's something that should be done, and if it's not happening, then I think you're right that there could be a problem. International cooperation has a very important role to play in the governance of internet, data flows and the trade and cultural industries.

Senator Manning: It should be happening internationally and hopefully it will happen. Are there some other suggestions that either one of you may be able to make to us? I'll go back to a free trade agreement.

[Translation]

Mr. Saulnier: In 2005, UNESCO adopted a convention that allowed for the protection of different cultures. This is an example of collaboration that has taken place at the international level.

In my opinion, it is possible to move in this direction because Canada alone will not be able to supervise and regulate the digital giants. There must necessarily be a concerted effort with other countries. I find the European experience interesting. We need to do this in concert with the Europeans and with other countries, because we will certainly not be able to do it alone.

[English]

Senator Manning: To follow up on your words, it is possible. Anything is possible. They put a man on the moon, so anything is possible. My concern is if we close the door here in Canada in relation to others, are we also closing the door to our own artists globally? We had a free trade agreement. I'll go back to the free trade agreement between three countries, the North American Free Trade Agreement. Three countries agreed to that. If Canada

que se passera-t-il si d'autres pays décident d'appliquer à leur tour les dispositions législatives que nous envisageons d'adopter pour le Canada? Bien sûr, cela permettra de promouvoir nos artistes, notre culture et notre patrimoine au Canada, mais si d'autres pays commencent à faire la même chose, je me demande si nous n'allons pas limiter le succès de nos artistes à l'échelle mondiale. Je vais prendre l'exemple de Justin Bieber. Je suis certain qu'il y en a beaucoup d'autres comme lui dans le contexte d'un marché mondial.

Si d'autres pays font la même chose que nous, quel effet cela aura-t-il sur nos artistes, ici, au Canada?

Mme Rioux : Je peux commencer si vous voulez. Je pense qu'il est important dans cet Internet mondial d'avoir une forte coopération internationale. Je pense que si d'autres pays commencent à suivre le Canada dans cette voie, il devra y avoir une coopération et des principes convenus et, bien sûr, des négociations. Je pense que les GAFA — Google, Apple, Facebook et Amazon et d'autres entreprises de la sorte — aimeraient probablement avoir une réponse internationale négociée. Ces sociétés n'aiment pas la paperasserie. C'est quelque chose qui devra se faire, sans quoi, il pourrait y avoir un problème, et je pense que vous avez raison à ce sujet. La coopération internationale a un rôle très important à jouer dans la gouvernance d'Internet, des flux de données et des industries axées sur le commerce et la culture.

Le sénateur Manning : Cela devrait se faire à l'échelle internationale, et j'espère que cela se produira. Y a-t-il d'autres suggestions que l'un ou l'autre d'entre vous veut formuler à notre intention? Je reviens à un accord de libre-échange.

[Français]

M. Saulnier : En 2005, l'UNESCO a adopté une convention qui permettait la protection des différentes cultures. Voilà un exemple de collaboration qui s'est exercée sur le plan international.

Selon moi, il est possible d'aller dans cette direction parce que le Canada ne pourra pas à lui seul encadrer et réguler les géants numériques. Il faut nécessairement qu'il y ait un effort de concertation avec les autres pays. Je trouve que l'expérience européenne est intéressante. Il faut justement le faire de concert avec les Européens et avec d'autres pays, parce que seul, on ne va pas y arriver, très certainement.

[Traduction]

Le sénateur Manning : Pour poursuivre dans le même sens que vous, je dirais que c'est possible. Tout est possible. Ils ont envoyé un homme sur la lune, donc tout est possible. Ce qui m'inquiète, c'est que si nous fermons la porte ici au Canada par rapport aux autres, est-ce que nous fermons aussi la porte à nos propres artistes à l'échelle mondiale? Nous avons un accord de libre-échange. Je vais revenir à l'accord de libre-échange entre

stands alone doing this and we look to our biggest trading partner, the United States, what happens if they come in with the same type of legislation? Are they limiting our artists in the United States market? That's just one of my concerns.

[Translation]

Ms. Rioux: At present, especially in the world of commerce, there is always great potential for rivalry and conflict. Without minimizing what has been said, one of the witnesses mentioned that even if we have a cultural exemption, there is still the possibility, for example, of the United States making us pay, in the final analysis. We go and get it, and eventually it gets neutralized and cancelled out, and there could also be potential sanctions.

I think the tide is turning in a new direction. Right now, I think there's even talk of regulating platforms in the United States, and there is talk about economic concentration and its effects. We are seeing a return to state interventionism. I think we're in a world of re-regulation, which is to say we've had a share of the market for a number of years, and now I would hope that we wouldn't be commercially isolated. However, I think there are a lot of countries that would support us in what we're doing and that could tip the balance towards a reasoned response from our trading partners.

Senator Dawson: You spoke, Mr. Saulnier, about the convention adopted by UNESCO in 2005, and I think you are working on the digital future. I believe you are organizing a conference with one of our former colleagues in Paris, in a few months.

There is a divide — and we can see it — between anglophones and francophones. Francophones need framing and have always needed it to protect themselves against the numbers; the sheer numbers they are up against, without referring to technology.

Do you find that this common front, to deal a little bit with the issues that Senator Manning and Senator Cormier mentioned, this sort of international francophone community, needs to work together to protect itself as much as we need to do?

You know, I found you quite modest earlier when you were talking about your past, because you jumped over CBC/Radio-Canada and that was a big part of your history — I had the pleasure of having you as a witness more than once at the Standing Senate Committee on Transport and Communications. In short, do you think that a common francophone front could help in the face of the digital globalization of the GAFAs, to protect us from this invasion?

trois pays, nommément l'Accord de libre-échange nord-américain. Trois pays ont accepté cet accord. Si le Canada fait cavalier seul et que nous nous tournons vers notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis, que se passera-t-il s'ils adoptent le même type de loi? Vont-ils limiter l'accès de nos artistes à leur marché? C'est l'une de mes préoccupations.

[Français]

Mme Rioux : Surtout dans le monde du commerce, actuellement, il y a toujours un grand potentiel de rivalité et de conflit. Sans minimiser ce qui a été dit, un des témoins a mentionné que même si on a une exemption culturelle, il y a quand même cette possibilité, par exemple pour les États-Unis, de nous faire payer, finalement. On va chercher et finalement, cela se neutralise et s'annule et il y aurait aussi de potentielles sanctions.

Je pense que le vent tourne dans une nouvelle direction. À l'heure actuelle, je crois qu'on parle même de réguler les plateformes aux États-Unis ainsi que de la concentration économique et de ses effets. On assiste à un retour des États à l'interventionnisme. Je pense qu'on est dans un monde de rerégulation, c'est-à-dire qu'on a eu une part du marché pendant plusieurs années, et maintenant, j'ose espérer qu'on ne serait pas isolé commercialement, mais je pense qu'il y a beaucoup de pays qui nous appuieraient dans nos actions et qui pourraient faire pencher la balance du côté de la réponse raisonnée de nos partenaires commerciaux.

Le sénateur Dawson : Vous avez parlé, monsieur Saulnier, de la convention adoptée par l'UNESCO en 2005, et je pense que vous travaillez sur l'avenir du numérique. Vous organisez une conférence, je crois, avec un de nos anciens collègues à Paris, dans quelques mois.

Il y a un clivage — et on le voit — entre les anglophones et les francophones. Les francophones ont besoin d'encadrement et ont toujours eu besoin d'un encadrement pour se protéger contre le nombre; le numérique dans le sens du nombre et non pas dans le sens de la technologie.

Trouvez-vous que ce front commun, pour traiter un peu les problèmes mentionnés par les sénateurs Manning et Cormier, cette espèce de communauté francophone internationale doit travailler de concert pour se protéger autant que nous devons le faire?

Vous savez, je vous trouvais modeste tout à l'heure quand vous parliez de votre passé, parce que vous avez sauté par-dessus Radio-Canada et cela a été un grand pan de votre histoire — j'ai eu le plaisir de vous recevoir comme témoin plus d'une fois au Comité sénatorial permanent des transports et des communications. Bref, pensez-vous qu'un front commun des francophones pourrait aider face à la mondialisation numérique des GAFAs, pour nous protéger contre cet envahissement?

Mr. Saulnier: That is essential and fundamental. It is certain that when we talk only about digital strength, the number of francophones in Canada is not significant in this digital universe, where as I said earlier, 63.7% of internet sites are in English. We must necessarily turn to the Francophonie and to partners such as the Organisation internationale de la Francophonie (OIF). We must also try to consult UNESCO to find out if there is a need to take action to protect, for example, languages other than English within this digital universe.

We are indeed working on these avenues, and I hope to have the opportunity, next autumn, to move this discussion forward to allow us to get even closer to this possibility. Francophones need to form a common front within La Francophonie, with our French partners, but also with the African partners whose French language occupies such an important place.

Yes, I deeply believe this.

Senator Dawson: I should just mention, and I will end on this note, that this summer we are organizing the Parliamentary Assembly of La Francophonie (APF), which is obviously part of La Francophonie. I will be chairing this debate in Rwanda with the Africans who have the same concern about protecting their language and who have even fewer technical means to protect themselves than we do.

Thank you. I have already read your book and look forward to your lecture.

Mr. Saulnier: Thank you.

Senator Quinn: Thank you, Ms. Rioux and Mr. Saulnier, for your presentations, which were very interesting. I have two questions, but the first has already been answered.

[English]

The second question is to touch a little bit on regionalism within Canada and culture and protection of regional cultures and whatnot. My question is more for Mr. Saulnier, but of course, any commentary that Ms. Rioux has would be welcome as well.

You referenced the big guys, the United States and whatnot. I completely understand that perception and that concern about being dominated by our good friends to the south. However, I'm a New Brunswick senator, and when we talk about regionalism and how to promote and protect Canadian culture and internet interests, how do we prevent smaller areas of the country being consumed by the larger areas of the country? How do we balance that? I would be interested in your commentary on that. Thank you.

M. Saulnier : C'est essentiel et fondamental. Il est certain que, lorsqu'on parle juste de la force numérique, le nombre de francophones au Canada ne fait pas le poids à l'intérieur de cet univers numérique, où je disais tantôt que 63,7 % des sites Internet sont en anglais. Nécessairement, il faut se tourner vers la Francophonie et vers des partenaires comme l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il faut aussi essayer de consulter l'UNESCO pour savoir s'il y a lieu de faire des interventions pour protéger, par exemple, les langues autres que l'anglais à l'intérieur de cet univers numérique.

Ce sont des réflexions sur lesquelles on travaille, effectivement, et j'espère avoir l'occasion, l'automne prochain, de faire avancer cette discussion pour nous permettre d'avoir encore plus de poigne sur cette possibilité, et que les francophones puissent faire front commun à l'intérieur de la Francophonie, avec nos partenaires français, mais aussi avec les partenaires africains dont la langue française occupe une place si importante.

Oui, j'y crois profondément.

Le sénateur Dawson : Juste pour vous dire, et je termine là-dessus, qu'on organise cet été l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), qui fait partie visiblement de la Francophonie, un débat que je vais présider au Rwanda avec les Africains qui ont la même préoccupation quant à la protection de leur langue et qui ont encore moins de moyens techniques pour se protéger que nous.

Je vous remercie. J'ai déjà lu votre livre et j'ai hâte de voir votre conférence.

M. Saulnier : Merci.

Le sénateur Quinn : Merci, madame Rioux et monsieur Saulnier, pour vos présentations, c'était très intéressant. J'ai deux questions, mais la première a déjà été répondue.

[Traduction]

Ma deuxième question porte en partie sur le régionalisme au Canada, sur la culture et la protection des cultures régionales, et cetera. Ma question s'adresse davantage à M. Saulnier, mais bien sûr, toute observation de Mme Rioux serait également la bienvenue.

Vous avez fait référence aux grands, aux États-Unis et à d'autres pays. Je comprends tout à fait cette perception et cette préoccupation d'être dominé par nos bons amis du Sud. Cependant, je suis un sénateur du Nouveau-Brunswick, et lorsque nous parlons de régionalisme et de la façon de promouvoir et de protéger la culture canadienne et les intérêts d'Internet, comment pouvons-nous éviter que les petites régions du pays soient avalées par les plus grandes? Comment équilibrer cela? J'aimerais avoir votre opinion à ce sujet. Je vous remercie.

[Translation]

Mr. Saulnier: This is most certainly a challenge. The regionalism factor means that more and more people will leave their region to come and do culture in large regions like Montreal and Quebec City, and that poses a problem, precisely for the industry and for creators.

At the same time, I don't think that Bill C-11 is going to solve that problem either; there will always be regions that are larger than others, such as the cities of Toronto and Vancouver, and others that may occupy a very different space than St. John's in Newfoundland and Labrador, for instance. From this point of view, I believe that we must first defend the Francophonie as a whole, as far as we are concerned.

I want to emphasize that we really have to work together with the Acadians in order to be able to support these different cultures within the Francophonie. I'm sure that with other types of interventions and actions on the part of the departments of Culture, Canadian Heritage, the Canada Council for the Arts, and the Conseil des arts et lettres du Québec, there is a way to bring out more of this diversity.

[English]

Senator Quinn: Just a follow-up, and perhaps Ms. Rioux has a comment. I agree with our Acadian friends in New Brunswick with respect to the dominance of, as you say, Quebec City and Montreal. But there's a larger cultural aspect to Maritime Canada, for example, as I'm sure there is in Western Canada. Oftentimes we see the big centres, Quebec and Ontario, dominating things at the expense of the others. Shouldn't we be as concerned about how to bring balance in Canada as much as we have concern about bringing balance internationally?

[Translation]

Ms. Rioux: You touch on a very good point. First of all, as far as financing in relation to GDP is concerned, we have never reached the 2% target. So I think there is a lot to be done on this front. As for decentralization, you mentioned the regions, but also the issue of emerging independent artists who occupy certain niches, if you like, who are not in the mainstream, who have difficulty getting out and making their mark on the major platforms or even on other platforms and with broadcasters in general.

There is a lot to be done in terms of decentralization, and the Internet offers the means to do it. That's the good news.

[Français]

M. Saulnier : C'est très certainement un défi. Les régionalismes font en sorte qu'il y a de plus en plus de gens qui vont quitter leur région pour venir faire de la culture dans de grandes régions comme Montréal et Québec, et cela pose un problème, justement pour l'industrie et pour les créateurs.

En même temps, je ne pense pas que le projet de loi C-11 va résoudre ce problème non plus, c'est-à-dire qu'il y aura toujours cette cohabitation entre les régions plus importantes que d'autres comme, par exemple, les villes de Toronto et de Vancouver ainsi que d'autres qui peuvent occuper un espace très différent de celui que St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, peut occuper. De ce point de vue, je crois qu'il faut d'abord défendre l'ensemble de la Francophonie, en ce qui nous concerne.

Je veux insister là-dessus, il faut véritablement travailler de concert avec les Acadiens afin de pouvoir soutenir ces différentes cultures à l'intérieur de la Francophonie. Je suis sûr qu'avec d'autres types d'interventions et d'actions de la part des ministères de la Culture, de Patrimoine canadien, du Conseil des arts du Canada, et du Conseil des arts et lettres du Québec, il y a un moyen de faire jaillir davantage cette diversité.

[Traduction]

Le sénateur Quinn : Simplement à titre de suivi, et peut-être que Mme Rioux pourrait commenter : je suis d'accord avec nos amis acadiens du Nouveau-Brunswick quant à la dominance, comme vous le dites, de Québec et de Montréal. Mais, les Maritimes, par exemple, présentent un aspect culturel plus large, comme c'est le cas de l'Ouest canadien, j'en suis convaincu. Souvent, nous voyons les grands centres, comme le Québec et l'Ontario, dominer au détriment des autres. Ne devrions-nous pas chercher l'équilibre au pays dans la même mesure où nous le cherchons à l'international?

[Français]

Mme Rioux : Vous touchez à un très bon point. Premièrement, quant au financement par rapport au PIB, on n'a jamais atteint la cible de 2 %. Donc, je pense qu'il y a beaucoup à faire sur ce plan. Quant à la décentralisation, vous avez parlé des régions, mais aussi de la question des artistes indépendants émergents qui sont plus nichés, si on veut, qui ne sont pas dans le courant principal, qui ont du mal à sortir et s'imposer sur les grandes plateformes ou même sur les autres plateformes et les diffuseurs en général.

Il y a beaucoup à faire en matière de décentralisation, et Internet offre les moyens de le faire. Cela, c'est la bonne nouvelle.

[English]

Senator Dasko: Thanks to the witnesses. My question is for Professor Rioux. Obviously, you're an expert in discoverability, so I wanted to focus a little bit more on this. I want to make sure I understand your point of view. You know the framework of Bill C-11. You know that, according to the bill, algorithms are not going to be tampered with, are not going to be changed. The bill specifically says that. I would like to understand what you think would be the best approach to discoverability, especially with regard to, let's say, the major online broadcasters.

Let's use Netflix and Spotify as examples. What do you think would be the best way for them to deal with discoverability within the framework of Bill C-11? I want to make sure I understand what you are saying about this. Thank you.

Ms. Rioux: Well, our research demonstrated that you can do it, but, of course, we used a methodology that was diversified. Basically, what is interesting is we could follow the progression of the different indicators that I talked about, the PVR: the presence, the visibility and the recommendation. We didn't need to know about the algorithm and what the algorithm is and how it's working. We just needed to know to follow the results: Are we present? Are we visible?

We just chose the points of collection of that indicator every day which we thought were significant. Of course, then, we can be contested because maybe we chose the wrong point, but five researchers did that. I can tell you that we debated among ourselves, and we made sure that we tested and we had placebos. We know we can measure.

If you can measure, the CRTC can say, "Hey, on Spotify, we have this instrument that can calculate the streaming of this — the presence, the visibility, the recommendation — and you have to answer to that. Make sure that you have the target."

Senator Dasko: Right. So they would have a requirement to put this forward? I think that's what you're saying. There would be a requirement to put these choices forward to consumers?

Ms. Rioux: Sure.

Senator Dasko: Let's say in the case of both Spotify and Netflix?

Ms. Rioux: I'm not sure what the CRTC would do because the CRTC is probably thinking about how to be digital-ready. I can only tell you about my experience, and I know that I was able to conceptualize and document this way of measuring discoverability. The CRTC will probably do it in a very different

[Traduction]

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins. Ma question s'adresse à Mme Rioux. Évidemment, vous êtes une spécialiste de la découvrabilité, donc je veux me concentrer un peu plus là-dessus. Je veux m'assurer de comprendre votre point de vue. Vous connaissez le cadre du projet de loi C-11. Vous savez que, selon le projet de loi, on ne modifiera pas les algorithmes, qu'ils ne pourront pas être manipulés. C'est clairement énoncé dans le libellé. J'aimerais comprendre ce que vous estimez être la meilleure approche en découvrabilité, surtout par rapport, disons, aux principaux diffuseurs en ligne.

Prenons Netflix et Spotify comme exemples. Quelle serait selon vous la meilleure façon pour eux de gérer la découvrabilité dans le cadre du projet de loi C-11? Je veux m'assurer de bien comprendre ce que vous dites là-dessus. Merci.

Mme Rioux : Eh bien, nos recherches indiquent que vous pouvez le faire, mais, bien sûr, nous avons utilisé une méthodologie diversifiée. Essentiellement, ce qui est intéressant, c'est que nous pouvions suivre la progression des différents indicateurs dont j'ai parlé, soit la présence, la visibilité et la recommandation, ou PVR. Nous n'avions pas besoin de connaître l'algorithme et son fonctionnement. Nous avions seulement besoin de savoir lire les résultats : sommes-nous présents? Sommes-nous visibles?

Tous les jours, nous avons simplement choisi les points de collecte de cet indicateur qui nous semblaient pertinents. Bien sûr, ce peut être contesté parce que, peut-être, nous avons choisi le mauvais point, mais cinq chercheurs ont fait ce choix. Je peux vous dire que nous avons débattu entre nous, que nous nous sommes assurés de faire des tests et que nous disposions de placebos. Nous savons que la quantification est possible.

Si vous pouvez quantifier, le CRTC peut dire : « Hé, sur Spotify, nous avons cet instrument qui nous permet de calculer la diffusion en continu de ceci — la présence, la visibilité et la recommandation — et vous devez y répondre. Assurez-vous d'avoir une cible. »

La sénatrice Dasko : Bien. Donc, il pourrait formuler une exigence pour en favoriser la diffusion? Je crois que c'est ce que vous dites. Il y aurait une exigence quant à l'offre de ces choix aux consommateurs?

Mme Rioux : Bien sûr.

La sénatrice Dasko : Disons dans le cas de Spotify et de Netflix?

Mme Rioux : Je ne suis pas certaine de ce que ferait le CRTC parce qu'il réfléchit probablement à la façon d'être compatible au numérique. Je peux seulement vous parler de mon expérience, et je sais que j'ai été en mesure de conceptualiser et de documenter cette façon de mesurer la découvrabilité. Le CRTC

way, but I'm just saying that it is possible. Not only here but in Europe, they are doing it, too, and in France particularly. Every country in Europe is thinking about that, so it's possible.

Senator Dasko: Thank you.

[*Translation*]

Senator Clement: I have a question for each of the witnesses. Ms. Rioux, your analysis lab does some important work. I thought I heard you suggest that there was a lack of depth in terms of users understanding the complex effect algorithms have on curation. How can that be resolved? Does Bill C-11 propose anything or should the CRTC play a role in helping users understand?

Mr. Saulnier, “barbaric giants” certainly has a charismatic ring to it. You spoke approvingly of the major players’ contribution, but do you see a potential backlash there? The previous witnesses said that the major players might make some tough demands in exchange for their contributions. Can you tell us about the backlash?

Ms. Rioux, what should be done about how well users understand the algorithms?

Ms. Rioux: With respect to users, as I said, our research led us to conclude that it's a shared responsibility. Everyone involved will need to adjust. It will require a huge amount of education.

People must be responsible for what they click on. Just because they click on something, it doesn't mean they are aware that they are steering the machine in a certain direction and that it will have an impact. Perhaps they don't want that. Perhaps they don't want to be in this algorithm bubble. They may want out, but they don't know how to get out. People need to be educated on this issue.

In my five years of study, I learned a great deal myself. I'm not a computer scientist, but I've worked with computer scientists, artists and people in the cultural industries. The world of computing and its impact, not just on culture, but on other industries as well, but especially culture, it's very significant.

Take a look at the expression “virtual personal accountability;” we're talking about algorithm ethics, but if we want algorithms to behave fairly and ethically, we need to behave in ways that force the algorithm's hand. It's not easy to tame the beast, though. It's more like the beast is controlling us.

Mr. Saulnier: With respect to the other part of your question on the backlash, there will certainly be some gnashing of teeth. The digital giants are not going to let this all pass without a hitch, but that's why we need to work together with other

va probablement le faire d'une tout autre façon, mais je dis seulement que c'est possible. Pas seulement ici, mais en Europe, où on le fait aussi, et plus particulièrement en France. Chaque pays européen y réfléchit, donc c'est possible.

La sénatrice Dasko : Merci.

[*Français*]

La sénatrice Clement : J'ai une question pour chacun des témoins. Madame Rioux, votre laboratoire d'analyse fait un travail important. J'ai cru entendre que vous avez suggéré qu'il y a un manque de profondeur quant à la compréhension des utilisateurs sur la complexité de l'effet des algorithmes sur la curation. Quelle est la solution? Est-ce que le projet de loi C-11 propose quelque chose ou est-ce que le CRTC devrait jouer un rôle quant à la compréhension des utilisateurs?

Monsieur Saulnier, « géants barbares », il y a du charisme dans ces termes-là. Vous avez parlé avec approbation de la contribution des gros joueurs, mais est-ce qu'il y a un contrecoup potentiel là-dedans? Les témoins précédents ont dit que les gros joueurs pourraient faire de demandes difficiles en échange de leurs contributions. Pouvez-vous nous parler du contrecoup?

Madame Rioux, quant au niveau de compréhension des utilisateurs, qu'est-ce qu'on doit faire?

Mme Rioux : En ce qui concerne les utilisateurs, comme je l'ai dit, notre recherche a débouché sur une conclusion de coresponsabilité. Tous les acteurs doivent s'ajuster. Il y a beaucoup, beaucoup d'éducation à faire.

Il faut être responsable de la manière dont on clique. Ce n'est pas parce qu'on clique qu'on est conscient qu'on va entraîner la machine de cette manière et que cela aura un impact. Peut-être qu'on ne veut pas cela, justement. Peut-être qu'on ne veut pas être dans cette bulle algorithmique. On veut en sortir, mais on ne sait pas comment. Il y a une éducation à faire au sujet de cet enjeu.

Moi-même, en cinq ans d'étude, j'ai vraiment appris beaucoup de choses. Je ne suis pas informaticienne, mais j'ai travaillé avec des informaticiens, des artistes et des membres des industries culturelles. Ce monde de l'informatique et ses impacts, non pas juste sur la culture, mais sur les autres industries aussi, et notamment en culture, c'est très important.

Développer le mot « homoinformaticoresponsable »; on parle de l'éthique des algorithmes, mais si on veut que les algorithmes agissent de façon éthique et juste, il faut qu'on ait des comportements qui forcent l'algorithme. Ce n'est pas facile de manipuler la bête, par contre. C'est plutôt elle qui nous tient.

M. Saulnier : Quant à l'autre partie de votre question sur le contrecoup, il y aura nécessairement des grincements de dents. Il est certain que les géants numériques ne vont pas laisser passer tout cela de façon très simple, mais c'est la raison pour laquelle

countries, with other initiatives. Ms. Rioux spoke earlier about what's going on in Europe. We must be able to link our initiatives to those of our other partners internationally.

It is possible to do that. For example, although it's not on quite the right scale, the OECD has managed to agree on a minimum tax. It is possible to have agreements of that nature. I feel that's why Canada needs to get involved internationally as well. On our own, we won't be able to do —

[*English*]

Vincent Labrosse, Clerk of the Committee: Mr. Chair, I am sorry to interrupt. We have to suspend because of a fire alarm.

The Chair: We have reached eleven o'clock. I will let you evacuate the building, and we will adjourn.

(The committee adjourned.)

il faut une concertation avec d'autres pays, avec d'autres initiatives. Mme Rioux parlait tantôt de ce qui se passe en Europe. Il faut qu'on soit capable d'arrimer nos initiatives à celles de nos autres partenaires sur le plan international.

Il est possible que ce soit fait. Par exemple, même si ce n'est pas tout à fait à la bonne échelle, l'OCDE a réussi à s'entendre sur un minimum d'impôt. Il est possible d'avoir des ententes de cette nature. Je crois que c'est la raison pour laquelle il faut que le Canada puisse aussi intervenir sur le plan international. Seuls, nous ne pourrions pas faire...

[*Traduction*]

Vincent Labrosse, greffier du comité : Monsieur le président, je suis désolé d'interrompre la séance. Nous devons suspendre les travaux en raison d'une alarme incendie.

Le président : Il est maintenant 11 heures. Je vais vous laisser évacuer l'édifice et nous allons lever la séance.

(La séance est levée.)
